



## ***Remerciements***

**Je remercie vivement Jean-François Corral, directeur de la bibliothèque, pour ses conseils, ses directives et tout ce qu'il m'a appris du métier de conservateur de bibliothèque et de la Nouvelle-Calédonie.**

**Je remercie aussi Caroline Delaty, ma correspondante de stage à l'ENSSIB, pour ses conseils lors du choix du stage.**

**Je remercie également Marie-Paule Masei, Madeleine Vaotoa, François Iwane, Nadine Tidjine, Gaëlle Gauvrit, Marie-Noëlle Misimoa, Marie-Eléonore Vaotoa, Christophe Bouton, Célestine Vili et Danièle Guéret, anciens ou nouveaux personnels de la bibliothèque universitaire (BU) qui ont toujours pris le temps de répondre à mes questions et de me faire participer à la vie de la bibliothèque.**

**Je remercie également les étudiants, les enseignants et les personnels de l'université, que je ne peux pas tous citer ici, qui m'ont permis de mieux comprendre le public et l'environnement de la BU.**

**Je remercie enfin, pour la relecture de ce rapport, Virginie Laloy, Marie-Christine Guinet, Christophe Bouton et Gérard Guinet.**

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
---

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b><u>PARTIE 1 : L'ENVIRONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES SPÉCIFICITÉS LOCALES ET L'INSULARITÉ.....</u></b>	<b>6</b>
<u>1. LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN TERRITOIRE EN TRANSITION.....</u>	<u>6</u>
<u>2. L'ENVIRONNEMENT DOCUMENTAIRE CALÉDONIEN : UNE OFFRE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE ENCORE INSUFFISANTE.....</u>	<u>10</u>
<u>3. L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : UN ÉTABLISSEMENT EN PLEINE CROISSANCE .....</u>	<u>13</u>
<b><u>PARTIE 2 : LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : UN SERVICE EN DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE CONTRAIGNANT.....</u></b>	<b>19</b>
<u>1. DES STATUTS ET DES MISSIONS COMMUNS À TOUS LES SCD MAIS DES MOYENS LIMITÉS..</u>	<u>19</u>
<u>2. DES COLLECTIONS MODESTES, MAIS DES EFFORTS IMPORTANTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU PUBLIC.....</u>	<u>22</u>
<u>3. DES DIFFICULTÉS LIÉES À LA PETITE TAILLE ET À L'ISOLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.....</u>	<u>24</u>
<u>4. DES ATOUTS ET DES PROJETS EN COURS.....</u>	<u>26</u>
<b><u>PARTIE 3 : LES ACTIVITÉS DU STAGE.....</u></b>	<b>29</b>
<u>1. LA MISSION PRINCIPALE DU STAGE : L'ÉVALUATION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE EN DROIT DE LA BU.....</u>	<u>29</u>
<u>2. LES AUTRES ACTIVITÉS DU STAGE : LA PARTICIPATION À LA VIE DE LA BU.....</u>	<u>37</u>
<b><u>CONCLUSION.....</u></b>	<b>39</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b>40</b>
<b><u>TABLE DES ANNEXES.....</u></b>	<b>44</b>
<u>1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE.....</u>	<u>XVI</u>
<u>2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES COLLECTIONS.....</u>	<u>XVIII</u>

2.1. <i>Le volume des collections du service commun de documentation.....</i>	<i>XVIII</i>
2.2. <i>La bibliothèque de l'Université de Nouvelle-Calédonie et les BU de tailles comparables.....</i>	<i>XVIII</i>
2.3. <i>L'offre documentaire au regard de la population à desservir.....</i>	<i>XIX</i>
3. <i>LES COLLECTIONS D'ÉCONOMIE.....</i>	<i>XXI</i>
3.1. <i>Les monographies : une offre documentaire présentant d'importantes lacunes.....</i>	<i>XXI</i>
3.1.1. <i>Etat des collections.....</i>	<i>XXI</i>
3.1.2. <i>Suggestions de développement des collections.....</i>	<i>XXII</i>
3.2. <i>Les autres documents : une offre documentaire satisfaisante.....</i>	<i>XXIV</i>
3.2.1. <i>Les dictionnaires et les encyclopédies.....</i>	<i>XXIV</i>
3.2.2. <i>Les périodiques.....</i>	<i>XXIV</i>
3.3. <i>Conclusion.....</i>	<i>XXV</i>
4. <i>LES COLLECTIONS DE DROIT.....</i>	<i>XXVI</i>
4.1. <i>Les monographies : des collections riches mais anciennes.....</i>	<i>XXVI</i>
4.1.1. <i>Etat des collections.....</i>	<i>XXVI</i>
4.1.2. <i>Suggestions de développement des collections.....</i>	<i>XXXIII</i>
4.2. <i>Les autres ressources : des collections globalement satisfaisantes....</i>	<i>XXXV</i>
4.2.1. <i>Les publications à feuillets mobiles.....</i>	<i>XXXV</i>
4.2.2. <i>Les périodiques.....</i>	<i>XXXV</i>
4.2.3. <i>Les ressources électroniques.....</i>	<i>XXXVI</i>
4.3. <i>Conclusion.....</i>	<i>XXXVI</i>

# ***Introduction***

Le choix de ce stage, effectué à la Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie du 5 septembre au 25 novembre 2005, a été motivé par plusieurs raisons.

D'une part, son sujet consacré à l'évaluation des collections de droit et aux usagers de la bibliothèque permettait de me confronter à des questions (relatives au public, au développement et à la valorisation des collections) touchant, à mon sens, au cœur du métier de conservateur de bibliothèque. Il correspondait en outre à mon intérêt pour le droit et entrain, du fait de mon cursus universitaire (en administration publique est sciences politiques), dans mes compétences.

D'autre part, le lieu de stage me semblait présenter plusieurs atouts. Travailler dans une bibliothèque située dans l'une des plus petites universités de France me paraissait un bon moyen d'avoir une vision d'ensemble du fonctionnement d'un SCD (Service Commun de la Documentation). J'avais également envie de découvrir un territoire remarquable par sa géographie, son histoire, ses cultures, son statut et son avenir constitutionnel<sup>1</sup>.

Dans ce rapport, je m'attache à dresser un bilan de ces douze semaines de stage, la connaissance de la bibliothèque que j'en ai retiré et les apports des différentes activités que j'ai pu mener. La première partie présente l'environnement de la bibliothèque et l'université, dont les spécificités ont des incidences importantes sur le fonctionnement du SCD. La seconde partie est consacrée à la bibliothèque elle-même ; elle décrit notamment ses missions, ses collections, son organisation et les défis auxquels elle est confrontée. La troisième partie retrace les principaux travaux qui m'ont occupé pendant le stage.

---

<sup>1</sup> Le juriste Jean-Yves Faberon écrivait déjà en 1991 que la Nouvelle-Calédonie était un « laboratoire de statuts d'outre-mer ». **FABERON, Jean-Yves.** *La Nouvelle-Calédonie laboratoire de statuts de territoire d'Outre-mer.* Nouméa : Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie, 1992. 201 p.

# ***Partie 1 : L'environnement de la bibliothèque : un contexte marqué par de fortes spécificités locales et l'insularité***

La géographie et l'histoire font de la Nouvelle-Calédonie un territoire très particulier. Pour mieux comprendre l'organisation et les missions du SCD, il me semble important de présenter ce contexte au travers de la description du territoire (première sous partie), de l'environnement culturel, éducatif et documentaire calédonien (deuxième sous partie) et de l'université (troisième sous partie).

## **1. La Nouvelle-Calédonie, un territoire en transition**

### **Géographie, économie et société : un territoire insulaire, centralisé et divisé**

La Nouvelle-Calédonie est située dans l'océan Pacifique, au nord du tropique du Capricorne et à 1500 kilomètres à l'est des côtes australiennes. Elle est distante de 18 000 km de la France métropolitaine. Elle fait partie, avec la Polynésie Française et Wallis et Futuna, des trois territoires français du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie est un archipel composé d'une île principale, la Grande-Terre (longue de 400 km et large de 40, elle est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes abruptes), entourée des îles Loyautés (Ouvéa, Tiga, Lifou et Maré) au nord, de l'Île des pins au sud-est et des îles Belep au nord-ouest. Cette configuration est un défi pour l'aménagement du territoire, d'autant que les faibles densités de population sur la plus grande partie de l'archipel compliquent encore les choses. Au dernier recensement de 2004, 230 789 personnes vivaient en Nouvelle-Calédonie dont 91 386 à Nouméa soit 40 % de la population. L'activité et les infrastructures sont encore aujourd'hui largement centralisées à Nouméa même si des efforts de rééquilibrage<sup>1</sup> ont été entrepris récemment.

En terme d'environnement, la Grande-Terre est ceinte du plus grand lagon du monde et elle abrite des écosystèmes très variés, allant de la forêt tropicale humide en montagne aux atolls en passant par la savane. La faune et la flore sont, comme c'est

---

<sup>1</sup> Cette idée de rééquilibrage, en faveur des territoires les plus excentrés et entre groupes ethniques, est fondamentale en Nouvelle-Calédonie depuis les accords de Matignon et de Nouméa (voir plus bas).

souvent le cas en milieu insulaire, caractérisées par un fort endémisme et une grande fragilité. La mine, exploitée depuis 100 ans sans grandes précautions pour l'environnement, laisse des traces difficilement réversibles. L'exploitation du nickel représente aujourd'hui 8 % du produit intérieur brut (PIB) du territoire et elle est promise à se développer avec le projet de construction de deux nouvelles usines de raffinement du minerai. Les autres activités économiques de l'île sont les services et le commerce (30 % du PIB), le secteur public (26 % du PIB), le bâtiment et les travaux publics (9 % du PIB), le transport et les communications (8 % du PIB). Citons également l'agriculture et la pêche qui sont des secteurs importants, notamment dans l'économie vivrière. En 1999, le PIB par habitant était de 2 millions de francs CFP<sup>1</sup> (17 000 euros), soit un tiers inférieur à celui de la France métropolitaine<sup>2</sup>. La société calédonienne demeure très inégalitaire et cloisonnée notamment entre populations d'origine européenne et populations mélanésiennes (ou kanak<sup>3</sup>). Un bref rappel historique permet de mieux comprendre cette situation.

## **L'histoire du territoire, de la colonisation aux accords de Matignon : une reconnaissance progressive des revendications kanak**

### **◆ Histoire des origines aux années 1980 : la Nouvelle-Calédonie entre autonomie et reprise en main de l'État**

La Nouvelle-Calédonie, comme le reste du Pacifique sud, a été peuplée il y a environ quatre millénaires par la famille ethnoculturelle des Austronésiens, originaire d'Asie du sud. Les Kanak sont issus de ce peuplement originel. La présence européenne débute avec la découverte de l'île par le navigateur anglais James Cook en 1774 et la prise de possession par la France en 1853. Le territoire devient rapidement une colonie pénitentiaire où sont déportés prisonniers de droit commun et prisonniers politiques. La colonisation libre se développe avec l'économie minière et remplace progressivement la colonisation forcée au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les premiers contacts entre Européens et Kanak se passent relativement bien, mais des malentendus culturels et surtout les spoliations pratiquées par les colons enveniment la situation. Des révoltes kanak éclatent dès 1858 et une grande insurrection a lieu en 1878-1879.

<sup>1</sup> Change Franc Pacifique ou franc pacifique.

<sup>2</sup> Toute l'activité n'est cependant pas calculée dans le PIB ; ainsi, la vie en tribu, assez largement répandue chez les Kanak, est partiellement fondée sur une économie vivrière (agriculture, pêche, chasse).

<sup>3</sup> Initialement péjoratif et employé par les européens, le terme « Canaque », qui signifie homme en mélanésien, a été réapproprié par les populations autochtones et réorthographié Kanak. Le terme, à l'issue d'une bataille sémantique, est devenu intransitif en français (donc considéré comme issu d'une langue étrangère) comme l'atteste son usage dans l'Accord de Nouméa. Mélanésien est un mot plus « politiquement correct » pour désigner les autochtones. Le terme caldoche désigne quant à lui les européens nés sur le territoire.

Elle est violemment réprimée et modifie considérablement la répartition des terres au détriment des Mélanésiens, repoussés dans les montagnes et cantonnés dans des réserves. Ce n'est qu'à l'issue de la seconde guerre mondiale que le code de l'indigénat, un texte raciste imposant notamment des corvées, est aboli et que les Kanak accèdent à la citoyenneté. Dans l'après-guerre, le territoire est doté d'une assemblée territoriale, gagnant ainsi en autonomie. Mais dans les années 1960, du fait d'une détérioration des relations entre autorités locales et nationales, l'État reprend des compétences au territoire. Cette attitude de l'État a provoqué, entre autres causes, l'émergence de mouvements favorables à l'indépendance chez les populations mélanésiennes<sup>1</sup>. Ces mouvements prennent leur essor et se structurent dès les années 1970, parallèlement à la montée du sentiment chez les Kanak qu'une menace pèse sur leur identité. Le débat politique se tend, les anti-indépendantistes, parfois animés d'une idéologie colonialiste, rejoignent le RPCR (Rassemblement Pour la Calédonie dans la République) et adoptent une position hostile à tout compromis.

#### ◆ Les « événements » des années 1980 et les accords de Matignon

Les « événements », qui désignent les heurts entre indépendantistes et anti-indépendantistes, débutent en 1984 quand le FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak Socialiste) de Jean-Marie Tjibaou, nouvellement créé, invite au boycott des élections à l'Assemblée territoriale<sup>2</sup>. Quelques épisodes dramatiques, comme l'embuscade de Hienghène, où 10 proches de Jean-Marie Tjibaou sont assassinés par des militants anti-indépendantistes<sup>3</sup>, et la prise d'otages d'Ouvéa, où 6 gendarmes et 19 indépendantistes trouvent la mort, marquent l'histoire de cette période trouble. C'est après cette prise d'otages que le gouvernement de Michel Rocard pousse les deux camps (pro et anti-indépendantistes) à la négociation. Celle-ci aboutit à la signature des accords de Matignon le 26 juin 1988. Les accords présentent la future organisation administrative de la collectivité territoriale. Ils prévoient aussi un rééquilibrage du territoire et la formation des cadres locaux. Ils marquent enfin la reconnaissance de l'identité kanak par la France et de la légitimité des revendications mélanésiennes. L'accord est prévu pour durer dix ans.

### **L'accord de Nouméa et les institutions qui en découlent : un statut proche de l'indépendance**

<sup>1</sup> Cette thèse est notamment défendue par Alain Christnacht : **CHRISTNACHT, Alain**. *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : Documentation française, 2004. p. 39.

<sup>2</sup> À la suite de la décision du ministre des DOM-TOM de laisser le corps électoral ouvert aux métropolitains fraîchement arrivés sur le territoire, ce qui laissait craindre au FLNKS que la France n'organise une immigration massive en Nouvelle-Calédonie pour ancrer par le nombre le territoire dans la République.

<sup>3</sup> Ils seront acquittés, au motif des troubles régnant sur le territoire, et indemnisés pour la confiscation de leurs armes.



Dans les années qui suivent<sup>1</sup>, les négociations se poursuivent. Elles aboutissent en 1998 à l'accord de Nouméa dont le Préambule évoque les « ombres de la période coloniale », le destin commun de tous les Calédoniens et invite une nouvelle fois à un rééquilibrage. Le volet institutionnel de l'accord est mis en œuvre par la Constitution, révisée en 1998, et par la loi organique du 19 mars 1999. La Nouvelle-Calédonie n'est plus un territoire d'outre-mer, mais une collectivité au statut unique. Elle est dotée de trois Assemblées provinciales (les Provinces étant l'équivalent des départements métropolitains), d'un Congrès, d'un Gouvernement et d'un Sénat coutumier (chargé des questions touchant à l'identité kanak). La loi organique précise aussi les règles régissant le statut civil coutumier<sup>2</sup> et la propriété coutumière. Elle décrit enfin la répartition des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie et le calendrier de transfert de ces prérogatives<sup>3</sup>. La Nouvelle-Calédonie est ainsi un territoire au statut hybride, à mi-chemin entre la collectivité territoriale et l'État indépendant dont elle a quelques attributs. Son Congrès peut par exemple voter des lois<sup>4</sup>. Le territoire dispose aussi de compétences qui sont dévolues à l'État dans le reste de la France et toutes les lois métropolitaines n'y sont pas applicables.

Depuis les accords de Nouméa et de Matignon, la Nouvelle-Calédonie s'est considérablement pacifiée. Néanmoins, peu de compétences ont été transférées de l'État à la Nouvelle-Calédonie depuis 1999. Un tel transfert nécessite une majorité des deux tiers au Congrès, difficile à rassembler. La situation n'est pas encore au blocage, mais la Nouvelle-Calédonie est à un tournant ; ses choix dans les prochaines années auront une très grande importance pour son avenir. En effet, entre 2014 et 2019, les citoyens calédoniens auront, à l'occasion d'un référendum, à se prononcer sur la question de la « pleine souveraineté »<sup>5</sup>. Les compétences acquises par la collectivité et la façon dont sont gérées les affaires territoriales seront donc déterminantes pour l'issue de ce référendum.

---

<sup>1</sup> Marquées par de nouveaux drames comme l'assassinat des leaders indépendantistes Jean-Marie Tjibaou et Yeïwené Yeïwené en mai 1989 à Ouvéa.

<sup>2</sup> Permettant aux citoyens de relever, en matière civile soit du code civil, soit du statut civil coutumier.

<sup>3</sup> La durée de l'accord de Nouméa est de vingt ans, à l'issue desquels l'État ne conservera que les compétences régaliennes (police, justice, etc.) et celles qui n'auront pas été transférées ; la Nouvelle-Calédonie pouvant décider de prendre à sa charge des compétences ou les laisser à l'État. Une fois voté par le territoire, le transfert de compétences est irréversible.

<sup>4</sup> C'est la seule institution française avec l'Assemblée nationale qui ait ce droit.

<sup>5</sup> Un terme plus acceptable qu'indépendance pour les anti-indépendantistes mais qui renvoie au même concept.

## 2. L'environnement documentaire calédonien : une offre de niveau universitaire encore insuffisante

Les structures documentaires calédoniennes sont liées à des institutions culturelles, éducatives, de recherche et administratives. Celles-ci présentent des particularités locales liées à l'histoire et à la situation de la collectivité territoriale.

### **Culture et lecture publique : un développement récent des bibliothèques municipales**

Les compétences en matière de culture sont essentiellement territoriales. Elles relèvent des Provinces (qui sont dotées de directions de la culture) et dans une moindre mesure de la Nouvelle-Calédonie (le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a créé une direction de la culture en septembre 2005). L'État n'a pas de compétences particulières si ce n'est son intervention au travers du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, qui est un établissement public national, ou de ses subventions<sup>1</sup>. Mais comme le souligne Odile Jullien dans son mémoire d'étude consacré au réseau documentaire calédonien, la culture et en particulier la lecture publique et les bibliothèques ne font pas partie des priorités des pouvoirs publics calédoniens<sup>2</sup>.

Malgré ce handicap, la lecture publique s'est considérablement développée depuis les années 1990, notamment sous l'impulsion de la bibliothèque Bernheim. Cet établissement territorial est la plus ancienne et la plus grande bibliothèque de Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup>. Elle a beaucoup œuvré à la décentralisation de la documentation<sup>4</sup>. Ainsi, alors qu'il y a quinze ans il n'y avait quasiment pas de bibliothèques en dehors de Nouméa, il existe aujourd'hui une antenne décentralisée à Poindimié (à 276 km au nord de Nouméa), la médiathèque du Nord. Un peu comme les BDP (Bibliothèques Départementales de Prêt) métropolitaines, les deux établissements soutiennent le développement des bibliothèques municipales et des points-lecture dans les tribus. La plupart de ces établissements font partie du réseau Redocal (Réseau documentaire calédonien). Ils disposent à ce titre d'un catalogue collectif hébergé sur un serveur de Bernheim et leurs lecteurs peuvent emprunter tout

<sup>1</sup> Le Haut commissariat de la république (l'équivalent d'une préfecture de département) intervient dans le domaine de la culture par l'intermédiaire d'une mission aux affaires culturelles.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, se reporter à **JULLIEN, Odile**. *Le réseau documentaire calédonien*. 2001. p. 14. Mémoire d'étude : DCB : ENSSIB : 2001.

<sup>3</sup> Elle emploie une quarantaine de personnes et détient environ 55 000 documents.

<sup>4</sup> Ce qui, selon Jean-François Corral, n'était pas évident, compte tenu de la topographie de l'archipel, de l'héritage colonial et des particularités sociales et culturelles de la population rendant difficile le développement de la lecture. **CARREZ-CORRAL, Jean-François**. « Le réseau documentaire calédonien ». *BBF*, 2000, t. 45, n° 2, p. 9-10.

document détenu par une des bibliothèques du réseau. Les collections de ces bibliothèques sont, à l'exception du fonds local très développé<sup>1</sup>, plutôt généralistes et recèlent peu de ressources de niveau universitaire.

### **Les centres de documentation des établissements d'enseignement : un réseau acceptable pour les cycles primaires et secondaires mais limité pour le supérieur**

La répartition des compétences en matière d'enseignement entre l'État, représenté par un Vice-recteur, et les collectivités du territoire est complexe<sup>2</sup>. Les enseignements primaires et secondaires sont entièrement transférables à la Nouvelle-Calédonie depuis 2004, mais le transfert n'a pas encore été voté. L'enseignement supérieur pourra devenir une compétence calédonienne à partir de 2009, ce qui ferait de l'université un établissement territorial, cas unique en France. Cette question reste semble-t-il en suspens<sup>3</sup> ; elle réclamerait pourtant de réfléchir à ses implications juridiques (en terme de statut des enseignants par exemple) et politiques. Les ressources documentaires de niveau universitaire sont représentées dans les établissements d'enseignement supérieur, tous localisés à Nouméa.<sup>4</sup> Les bibliothèques et centres de documentation des écoles primaires, des collèges et des lycées irriguent quant à eux convenablement le territoire en fournissant de la documentation aux élèves.

---

<sup>1</sup> La bibliothèque Bernheim est détentrice du dépôt légal pour le territoire.

<sup>2</sup> Elle ne peut être détaillée ici mais on peut se référer au chapitre qui y est consacré dans **CHRISTNACHT, Alain**. *Op. cit.* p. 119-128.

<sup>3</sup> Il y a peu de littérature à ce sujet et elle est peu discutée au niveau de l'Université et du territoire.

<sup>4</sup> Outre l'Université, l'enseignement supérieur est dispensé à l'IUFM, dans les classes préparatoires et dans les BTS (Brevets de Technicien Supérieur) des lycées.

## **Les structures documentaires des centres de recherche : une offre relativement riche dans le domaine des sciences dures**

Dans ou en dehors de l'université, la recherche est relativement bien implantée en Nouvelle-Calédonie. De grands organismes de recherche, essentiellement en sciences dures, travaillent sur des thématiques liées à l'économie et au contexte locaux. Mines, environnement, ou ressources maritimes font ainsi partie des principaux champs d'investigation de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER), du CIRAD (Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-mer français), ou de la CPS (Commission du Pacifique Sud). Ces centres de recherche sont équipés de bibliothèques détenant une documentation de haut niveau et très complète dans leurs domaines. Cette documentation est parfois complémentaire des collections de la bibliothèque universitaire et peut intéresser les étudiants et les chercheurs de l'université.

## **Les autres centres de documentation : une offre documentaire très spécialisée**

Des lieux de documentation très spécialisés sont aussi mis à la disposition du public au niveau territorial (avec les Archives territoriales, le Centre de documentation du Congrès, celui de la Chambre de commerce et d'industrie, celui de l'Institut de la statistique et des études économiques ou celui de l'hôpital), au niveau provincial (avec par exemple le centre de documentation de la Province Sud) et au niveau municipal (avec le service archives et documentation de la Mairie de Nouméa). L'État finance également des centres de documentation comme ceux des tribunaux (l'accès du public est toutefois soumis à autorisation), du centre culturel Jean-Marie Tjibaou (sur la culture kanak) ou de l'IFAP (Institut de Formation à l'Administration publique).

Hormis les domaines très spécialisés mentionnés précédemment et les collections de la BU, la documentation de niveau universitaire est globalement assez pauvre sur le territoire. Plus généralement, la documentation en Nouvelle-Calédonie est sous dotée, à l'exemple de la bibliothèque Bernheim qui, bien qu'étant le plus gros établissement de l'île ne détient que 55 000 documents. C'est assez peu à l'échelle de Nouméa (0,6 livres par habitant) et encore moins à celle de la Nouvelle-Calédonie. A titre de comparaison, la moyenne pour les bibliothèques françaises de villes de plus de

50 000 habitants était de 2,65 documents par habitant en 2003<sup>1</sup>. La documentation reste par ailleurs très centralisée, malgré les efforts qui ont été entrepris. Certaines bibliothèques fonctionnent en réseau<sup>2</sup>, mais cette pratique est loin d'être généralisée. La BU a un temps appartenu à Redocal, mais elle a dû le quitter car le SIGB (Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques) utilisé sur le réseau, Concerto, ne lui permettait pas d'intégrer le Sudoc, catalogue collectif de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>. Par ailleurs, à l'exception de quelques grandes institutions (comme la Bibliothèque universitaire, ou Bernheim), le personnel est peu ou pas formé. Une association des professionnels de l'information (API) a vu le jour en juillet 2005. Elle pourrait permettre de répondre à quelques-uns de ces problèmes en mutualisant la formation et en développant la coopération entre établissements<sup>4</sup>. La liste de diffusion Redocal (homonyme du réseau), un forum d'échange entre les documentalistes et bibliothécaires de l'île modéré par la BU, pourrait aussi œuvrer en ce sens.

### **3. L'Université de la Nouvelle-Calédonie : un établissement en pleine croissance**

Après cette présentation du contexte culturel, éducatif et documentaire de la BU, il convient de décrire maintenant son environnement institutionnel direct, l'université. En effet, l'organisation de l'université, les cursus qu'elle dispense et les choix qu'elle est amenée à faire ont une incidence directe sur la bibliothèque.

#### **Une université récente et de petite taille mais en développement**

##### **◆ De l'Université Française du Pacifique à l'Université de la Nouvelle-Calédonie**

L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est issue d'une scission de l'Université française du Pacifique (UFP). Cette dernière fut créée en 1987 sous la forme d'un établissement public à caractère administratif<sup>5</sup>. L'UFP était composée de

<sup>1</sup> Source : **Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France. Statistiques** [en ligne]. ADBGV [consulté le 05/12/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=statistiques>>.

<sup>2</sup> Dans leur propre réseau national (comme les CDI (Centres de Documentation et d'Information), les IRD et la bibliothèque du Tribunal administratif) ou local, comme le réseau de lecture publique.

<sup>3</sup> C'est sans doute un peu regrettable dans le contexte calédonien, caractérisé par une relative pauvreté de l'offre documentaire. Néanmoins, la mise en place d'un serveur Z 39.50 devrait permettre de rendre les mêmes services aux lecteurs calédoniens qu'un catalogue collectif.

<sup>4</sup> Elle s'est notamment fixée pour objectifs de dresser un répertoire des centres de documentation et un catalogue des périodiques détenus en Nouvelle-Calédonie.

<sup>5</sup> La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur ne lui était donc pas applicable dans la mesure où elle concerne les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

deux centres universitaires, l'un à Papeete, en Polynésie Française, et l'autre à Nouméa. L'éloignement entre les deux centres (environ 5000 km) a posé d'importants problèmes de fonctionnement qui ont amené le gouvernement français à créer deux universités distinctes en 1999 : l'Université de la Polynésie française et l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les deux établissements ont en outre rejoint le régime commun des universités en devenant des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Depuis cette séparation, l'Université de la Nouvelle-Calédonie a connu une croissance constante. En terme d'effectifs étudiants d'abord : si l'UNC est l'une des plus petites universités de France, le nombre d'étudiants a plus que doublé entre 1999 (1110 étudiants) et aujourd'hui (2496 étudiants), augmentant ainsi beaucoup plus rapidement que la moyenne nationale. En terme de formations dispensées ensuite, l'université a multiplié les diplômes : alors qu'initialement elle ne proposait qu'un nombre restreint de DEUG<sup>1</sup>, elle offre aujourd'hui des filières variées, des licences et des troisièmes cycles. En terme de personnel enfin, le nombre d'enseignants est passé de 57 à 78 et celui des IATOSS (Ingénieurs, Administratifs, Technicien Ouvrier de Service et de Santé) de 29,5 à 52 ETP (Équivalents Temps Plein) au cours de la période 1999-2005.

#### ◆ Missions, organisation administrative et fonctionnement

Régie par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, l'UNC doit assurer des missions communes à toutes les universités : la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technologique et la valorisation de ses résultats, la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique et la coopération internationale. Outre ces missions classiques, l'université s'est fixée des objectifs propres. D'une part des objectifs liés au contexte géographique avec le développement de ses relations dans le Pacifique. D'autre part des objectifs liés au contexte politique, avec l'ambition de former des cadres locaux dans l'esprit de l'accord de Nouméa<sup>2</sup>. Les instances et conseils décisionnaires de l'université sont eux aussi classiques : l'établissement, dirigé par le Président de l'université, est ainsi doté d'un organe délibérant, le Conseil d'administration et d'un organe consultatif, le Conseil scientifique. En ce qui concerne son organisation administrative, l'université, dispose de deux services communs (le

<sup>1</sup> Diplôme d'Études Universitaires Générales. La philosophie étant alors « de permettre une adaptation progressive aux études supérieures et pallier le handicap du dépaysement » avant le départ pour les universités métropolitaines. **LÉNARD, Colette.** *L'université de Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : Vice-rectorat, 2002 [consulté le 03/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ac-noumea.nc/sitevr/passerelles26/sec5.htm>>.

<sup>2</sup> Voir le Préambule des Statuts de l'université de la Nouvelle-Calédonie : **Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Les statuts de l'Université* [en ligne]. Nouméa : UNC, 2005 [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>.

centre de ressources informatiques (CRI) et le service commun de la documentation) et de trois départements qui assurent la formation initiale et continue<sup>1</sup>.

#### ◆ Les enseignements et la recherche

Le département Lettres et sciences humaines propose cinq licences (Lettres modernes ; Langues, littératures et civilisations étrangères spécialité anglais ; Langues et cultures régionales spécialité langues océaniques ; Histoire ; Géographie) et un master de développement territorial et aménagement du territoire. Le département Droit, sciences économiques et gestion offre quant à lui trois licences (droit, économie-gestion et administration publique) et une maîtrise de droit public. Le département sciences et techniques propose enfin quatre licences (informatique, mathématiques, sciences physiques et sciences de la vie, de la terre et de l'univers), quatre DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires de Sciences et Techniques - géoscience, métallurgie, informatique et revégétalisation) et un premier cycle d'études médicales. Au titre de la formation continue, les départements offrent une Capacité en Droit, les DAEU (Diplômes d'Accès aux Etudes Universitaires) A et B, deux DU (Diplômes Universitaires - mines et préparation aux concours de catégorie B de la fonction publique), une licence d'administration publique et un master de développement territorial et aménagement du territoire. La plupart des formations amènent à des diplômes nationaux mais les cursus sont aussi adaptés à l'environnement calédonien et veulent répondre aux besoins de l'économie du territoire et notamment à ceux de la mine et du secteur public, principaux employeurs de la collectivité.

Comme pour les autres institutions du territoire, la recherche, menée à l'UNC par huit équipes, est axée sur l'étude de l'environnement biologique et humain de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sud. Les équipes de recherche connaissent un problème de dimension : les laboratoires ont de très petits effectifs, ce qui les a amenés à développer des actions de collaboration avec des partenaires locaux, des universités métropolitaines et des universités du Pacifique. Une trentaine de thèses de doctorat a été soutenue à Nouméa ou dirigée par des enseignants de l'université depuis 1993, leur nombre oscillant entre une et cinq par an<sup>2</sup>. Actuellement, 19 thèses sont en préparation dont les deux tiers en sciences<sup>3</sup>.

### **Une université ambitieuse mais contrainte par son insularité**

<sup>1</sup> Au contraire de la plupart des Universités françaises qui ont opté pour une organisation facultaire. Un département est moins autonome qu'une faculté, il s'agit d'une organisation plus légère sans doute mieux adaptée aux structures de petites tailles comme l'UNC.

<sup>2</sup> **Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Bilan 2001 des thèses de l'Université de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>.

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1.

### ◆ Les projets de l'établissement<sup>1</sup>

- Le développement de la recherche fait partie des principaux projets de l'université. L'année 2005 a vu la création d'une école doctorale commune à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. En cours d'organisation, cette école dotée d'une présidence tournante, devrait accueillir à terme une cinquantaine de chercheurs. Les laboratoires de recherche sont également encouragés à poursuivre le rapprochement avec les autres organismes de recherche calédoniens<sup>2</sup>.
- La gestion des ressources humaines : une réorganisation des services administratifs de l'université est en cours pour répondre notamment aux problèmes d'instabilité des fonctionnaires d'État Outre-mer (dont la présence en Nouvelle-Calédonie est limitée à deux ans renouvelables une fois) et au manque de personnel de l'UNC<sup>3</sup>. Ce manque pousse l'université à recruter de nombreux contractuels, ce qui entame considérablement son budget propre.
- L'extension de l'université : les locaux sont aujourd'hui répartis sur trois sites : Nouville-Ateliers (qui accueille le département droit, économie et gestion), Nouville-Baniani (où sont dispensés les cours de sciences et techniques) et Magenta (lettres et sciences humaines). Les sites de Nouville sont distants de quelques centaines de mètres, ceux de Magenta et de Nouville d'une dizaine de kilomètres. Cette organisation entraîne un surcoût en terme de personnel<sup>4</sup>, d'entretien et de navettes entre les sites. Les locaux sont aussi devenus exiguës avec l'accroissement du nombre d'étudiants. Le problème devrait être résolu grâce aux travaux d'extension lancés sur le site de Nouville. Il est ainsi prévu de construire pour la rentrée 2007 un amphithéâtre, un restaurant universitaire, et une nouvelle bibliothèque. La construction de salles de cours et de nouveaux logements pour les étudiants devraient permettre de réunir tous les enseignements à Nouville à l'horizon 2010.
- L'amélioration de l'accueil des étudiants et les dispositifs d'aide à la réussite : l'université entend créer une Commission de la vie étudiante chargée de

<sup>1</sup> La description des projets de l'Université est basée sur le contrat quadriennal (**Université de la Nouvelle-Calédonie. Contrat quadriennal de développement 2004-2007.** [Nouméa : UNC, 2004]. 23 p.), un document sur la politique future de l'université (**Université de la Nouvelle-Calédonie. Université de la Nouvelle-Calédonie : situation actuelle, politique future.** 2005. 9 p.) et un entretien avec la secrétaire générale de l'université.

<sup>2</sup> Mais cette organisation, qui permet aux deux universités d'obtenir une école doctorale d'une « taille critique » ne risque-t-elle pas de voir se reproduire les mêmes problèmes (de communication notamment) qui ont amené à la scission de l'UFP ?

<sup>3</sup> Le nombre d'enseignants est inférieur de 25 % à la norme San Rémo (qui régit notamment le nombre de personnels par étudiants en Europe) et le nombre de IATOSS inférieur de 12 %. En outre, une petite université a sans doute proportionnellement besoin de plus de personnels que les autres universités pour offrir la même qualité de services.

<sup>4</sup> Avec des services en double : accueil, bibliothèque, etc.



réfléchir aux problèmes de la vie étudiante. Afin d'améliorer la réussite des étudiants, notamment de première année, l'université envisage aussi de lancer une enquête sur les conditions de la réussite, une évaluation du tutorat et un dispositif de remise à niveau pour les étudiants en difficulté.

- Le développement de l'offre de formation : l'université ambitionne enfin de proposer progressivement plus de diplômes professionnalisants (le secteur minier a de forts besoins en main d'œuvre qualifiée et l'université a passé des conventions avec les grandes entreprises du secteur pour augmenter la capacité d'accueil du DEUST métallurgie et ouvrir un DU génie industriel et un DU opérateur de procédés). Il est aussi prévu de créer plus de diplômes d'un niveau supérieur à celui de la licence (trois masters sont en projet, l'un en droit et deux en lettres et sciences humaines).

#### ◆ Les contraintes liées à l'insularité

L'université a une politique plutôt ambitieuse, notamment en terme d'offre de formation et de recherche. Mais elle connaît une « crise de croissance » : les filières se multiplient sans pour autant qu'il y ait d'augmentation des moyens en conséquence<sup>1</sup>. L'établissement se retrouve actuellement dans une situation financière un peu difficile<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'augmentation de l'offre de formation se heurte à un problème de masse critique, le nombre de bacheliers étant limité en Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup>. L'offre de formation est donc assez instable (les filières ne sont pas toujours viables car leurs effectifs peuvent devenir insuffisants) et coûteuses (à l'instar de la première année de médecine). Ainsi, outre les problèmes que rencontrent de nombreuses universités françaises (tels que le taux d'échec en première année, le manque de moyens, etc.), c'est l'insularité qui semble être le principal défi auquel doit répondre l'université. Cette insularité pose deux types de contraintes. Un problème d'éloignement : en étant la seule université française et francophone dans un rayon de 5000 km, elle doit être pluridisciplinaire. Il paraît effectivement légitime d'offrir aux Calédoniens un large panel de formation (qui permette à la plupart d'entre eux de rester en Nouvelle-Calédonie pour leurs études) et de former des cadres pour le territoire. Un problème d'échelle : il s'agit de l'une des plus petites universités

<sup>1</sup> Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter alors que la dotation globale de financement (DGF) stagne depuis 2000 à hauteur de 130 millions de francs CFP (environ 1 million d'Euros) pour un budget globale de 405 millions (3,4 millions d'Euros) où la DGF représente 33 % du total, le contrat quadriennal (passé avec l'Etat) 23 %, les dotations exceptionnelles (conventions de recherche, de formation, etc.) 35 % et les ressources propres (droits d'inscription) 9 %.

<sup>2</sup> Il est en déficit depuis 2003 et doit puiser dans sa trésorerie.

<sup>3</sup> Un peu plus d'un millier par an.

françaises, sur un territoire comptant peu d'habitants, avec pourtant les mêmes missions que n'importe quelle université.

L'insularité a cependant des avantages. Elle permet notamment au personnel de travailler dans un établissement de petite taille où les fonctions de chacun sont connues ; les étudiants bénéficient aussi sans doute d'un suivi plus personnalisé ; l'environnement économique de l'université est peut-être plus facile à appréhender ; enfin la taille de l'établissement et son isolement l'obligent à multiplier les partenariats locaux, nationaux et internationaux.

## **Partie 2 : La Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : un service en développement dans un contexte contraignant**

Après cette description des spécificités de l'environnement politique, socioéconomique, documentaire et administratif, cette partie présente la bibliothèque elle-même. Une première sous partie évoque ses statuts, missions et moyens, une seconde ses collections et ses publics, une troisième ses contraintes et une quatrième ses projets.

### **1. Des statuts et des missions communs à tous les SCD mais des moyens limités**

#### **Des statuts et des missions comparables aux SCD métropolitains<sup>1</sup>**

L'université s'est dotée d'un service commun de la documentation (SCD) à sa création en 1999<sup>2</sup>. Le service est dénommé Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (BUNC). Il est régi par les textes de 1985 et 1991 sur les SCD. Le statut de service commun assure à la bibliothèque une plus grande autonomie que celle conférée aux services classiques de l'université ; elle dispose notamment de son propre budget. Dans l'organigramme de l'université<sup>3</sup>, la BU est placée sous l'autorité du Président de l'université et elle doit rendre compte de son action devant le Conseil d'administration. La BU est en outre soumise au contrôle de l'Inspection générale des bibliothèques.

La bibliothèque est administrée par le Conseil de la documentation. Composé de 9 membres, il est consulté sur le fonctionnement, le budget et la politique documentaire de la BUNC. Celle-ci est dirigée par un directeur nommé par le Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche après avis favorable du Président de l'université. Le directeur gère le service et les personnels qui

---

<sup>1</sup> Les statuts du SCD définissant les missions et le fonctionnement de la BU peuvent être consultés en ligne : **Université de la Nouvelle-Calédonie**. *UNC : statuts du SCD* [en ligne]. Nouméa : UNC, 1999 [consulté le 14/11/2005]. Disponible sur Internet : <[http://www.univ-nc.nc/BU/statuts\\_scd.html](http://www.univ-nc.nc/BU/statuts_scd.html)>.

<sup>2</sup> A partir de l'antenne à Nouméa de l'ancien SCD de l'Université du Pacifique.

<sup>3</sup> Qui peut être consulté sur le site de l'Université : **Université de la Nouvelle-Calédonie**. *Organigramme administratif de l'Université de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 15/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>.

sont affectés à la bibliothèque, prépare et exécute le budget, organise les relations avec les partenaires extérieurs, participe au Conseil scientifique et au Conseil d'administration de l'université et remet à ce dernier un rapport annuel sur le fonctionnement du service.

### **Être conservateur à la BUNC**

#### **Un poste de direction**

La bibliothèque universitaire est dotée de deux postes de cadre A, un bibliothécaire et un conservateur de bibliothèque. Ce dernier assure les fonctions de directeur. Il n'y a que trois postes de conservateur sur l'archipel, un d'État, à la BU, et deux territoriaux : l'un est employé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'autre dirige la bibliothèque territoriale Bernheim\*.

#### **Les principales attributions**

Le conservateur de la BUNC assure des tâches de direction, d'administration et de bibliothéconomie. Il lui incombe notamment de :

- Gérer au quotidien le budget et les ressources humaines (recrutement, formation, emploi du temps, congés, etc.),
- Penser l'organisation des tâches et mettre en œuvre le bon fonctionnement du service,
- Être en relation avec l'administration centrale, les instances de direction de l'université (pour défendre un budget, une création de poste, présenter ses projets et le bilan de son action, etc.),
- Créer ou entretenir les partenariats de la BU avec l'université (enseignants, départements, etc.) et avec des interlocuteurs (centres de documentation ou autres institutions) au niveau local, national et international,
- Avoir une vision d'ensemble des collections pour les développer et les mettre en valeur,
- Administrer le SIGB, etc.

Cette liste permet de constater la multiplicité des tâches relevant de la direction. Étant en outre à la tête d'une toute petite équipe, le directeur ne dispose pas d'un adjoint ; il lui est toutefois possible de déléguer certaines fonctions, mais de façon assez limitée.

\* Il a été recruté grâce à un concours organisé par la Nouvelle-Calédonie, dans le souci d'employer des cadres locaux, puis formé à l'ENSSIB qui a signé une convention avec le territoire.

Les missions de la BUNC sont définies dans les statuts du SCD, votés par le Conseil d'administration lors de la création du service. La bibliothèque doit notamment mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement, gérer et développer les collections, participer à la vie pédagogique, scientifique et culturelle de l'université, coopérer avec les établissements documentaires (en particulier dans des catalogues collectifs) ayant les mêmes objectifs qu'elle, former les usagers à la recherche documentaire, organiser et gérer le système d'information documentaire de l'université en partenariat avec le CRI<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir les statuts du SCD, article 2 : **Université de la Nouvelle-Calédonie**. *UNC : statuts du SCD. Op. cit.*

## **Des moyens humains et matériels limités**

Pour mener à bien ces missions, la BU dispose de son personnel, de son budget et de ses équipements propres.

### **◆ Les moyens humains et l'organisation du travail**

En terme de ressources humaines, la bibliothèque dispose de 10,5 équivalents temps plein (ETP) et de quatre moniteurs étudiants (contre 31 ETP en moyenne nationale<sup>1</sup>). L'organisation des tâches à la BUNC est assez classique : le conservateur dirige le service, les secrétaires assurent le secrétariat et la comptabilité, la bibliothécaire, l'assistante des bibliothèques et le bibliothécaire adjoint spécialisé gèrent chacun un secteur de la documentation<sup>2</sup> et les magasiniers, assistés des moniteurs-étudiants, ont en charge l'équipement des documents. Tous les personnels participent au service public<sup>3</sup>.

### **◆ Les moyens financiers**

En ce qui concerne ses moyens financiers, le budget global du SCD s'élevait en 2004 à 40,4 millions de francs Pacifique, soit 338 700 € (1 827 607 € en moyenne nationale). Le budget global se décompose en plusieurs éléments :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF), calculée en fonction du nombre d'étudiants, représente la moitié des crédits,
- Le contrat quadriennal, passé entre le ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'UNC, qui fournit un peu plus du tiers des ressources,
- Les ressources propres, composées des droits d'inscription et des revenus de ventes diverses (photocopies, disquettes, etc.), apportent un peu plus du dixième des crédits,
- Les subventions, du Centre national du livre et au titre de la formation continue, fournissent le reste des ressources.

---

<sup>1</sup> Cette moyenne nationale et les suivantes portent sur les universités pluridisciplinaires de moins de 13 000 étudiants. Pour plus de détails, voir l'annexe 3.

<sup>2</sup> Respectivement Lettres et sciences humaines, Sciences et techniques, Droit, économie et gestion.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir l'annexe 2.

### ◆ **Les locaux, le mobilier et l'équipement informatique**

Les bâtiments actuels occupent une surface totale de 645 m<sup>2</sup> (4808 m<sup>2</sup> en moyenne nationale) dont 325 m<sup>2</sup> pour la BU de Nouville<sup>1</sup> et 320 m<sup>2</sup> pour celle de Magenta. Les salles de lecture comptent 147 places assises (71 à Nouville, 76 à Magenta) soit 0,06 places par étudiant (0,07 par étudiant en moyenne nationale). En matière d'informatique, la BU est équipée du SIGB Portfolio depuis 2004. Dans les salles de lecture, onze postes informatiques donnent accès au catalogue informatisé, au réseau de cédéroms<sup>2</sup> et à Internet<sup>3</sup>. La BU s'est également dotée cette année d'un réseau Internet sans fil ; les usagers peuvent ainsi utiliser leur ordinateur dans la salle de lecture<sup>4</sup>.

## **2. Des collections modestes, mais des efforts importants en matière d'accueil du public**

Comparée à la moyenne nationale, la BU est un petit établissement aux moyens relativement limités. Ses collections sont proportionnées à sa taille mais elle fournit d'importants efforts en matière d'accueil du public.

### **Des collections et des acquisitions moins développées que celles des établissements de taille comparable**

#### ◆ **Les collections**

Le fonds documentaire de la bibliothèque est pluridisciplinaire, il correspond aux enseignements dispensés à l'université. Les ouvrages sont principalement adaptés au niveau licence du LMD (Licence, Mastère, Doctorat), des collections de niveau troisième cycle et recherche sont présentes mais en petit nombre. Un fonds loisir, constitué notamment de bandes dessinées et de romans, est également mis à la disposition des usagers. Les collections sont dans leur plus grande partie placées en libre-accès<sup>5</sup> selon la classification Dewey. En terme de volume, le fonds est composé de près 44 500 ouvrages, 367 titres de périodiques

<sup>1</sup> Auxquels il faut ajouter la location d'un préfabriqué qui sert de réserve pour les périodiques et de bureau.

<sup>2</sup> Avec le logiciel Archimed.

<sup>3</sup> L'Université est elle-même reliée au réseau Renater du Vice-rectorat avec une connexion de 100 Mo/s. Le Vice-rectorat est connecté à l'Internet grâce à une liaison satellite ; la Nouvelle-Calédonie n'est en effet pas câblée, ce qui limite les débits.

<sup>4</sup> L'Université a en outre développé des offres facilitant l'acquisition d'ordinateurs portables par les étudiants.

<sup>5</sup> Les réserves recèlent pour leur part les titres anciens de périodiques ou les dons qui n'ont pas encore été catalogués.

dont 254 abonnements en cours (852 en moyenne nationale)<sup>1</sup> et 120 titres électroniques (cédéroms, bases de données en ligne et sites Internet).

#### ◆ **Les acquisitions et le budget documentaire**

Le budget documentaire 2005 s'élève à environ 21 millions de francs pacifiques (176 400 € contre 441 460 en moyenne nationale), soit 52 % du budget total du SCD. Au sein de ce budget 9,3 millions de francs sont destinés aux monographies, 5,3 aux périodiques et 6,4 aux ressources électroniques<sup>2</sup>. En 2003<sup>3</sup>, 5160 documents ont été acquis (7430 en moyenne nationale) dont 4109 achats et 1051 dons. Pour le choix des ouvrages, les acquéreurs travaillent en étroite collaboration avec les enseignants qui ont désigné un correspondant de la BU dans chaque département.

### **Les efforts accomplis en matière d'accueil du public**

#### ◆ **Les horaires d'ouverture**

En ce qui concerne l'accueil du public, la BU est ouverte 60 heures par semaine (55,5 heures en moyenne nationale), du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00, sauf pendant les vacances scolaires où elle fonctionne avec des horaires réduits. Malgré un léger recul par rapport à 2002 et 2003 (où elle était ouverte le samedi après-midi), la bibliothèque fournit de gros efforts pour un établissement de cette taille afin d'offrir d'amples horaires d'ouverture aux étudiants<sup>4</sup>, dont certains sont salariés, et de favoriser l'accueil des lecteurs extérieurs<sup>5</sup>.

#### ◆ **La fréquentation de la BU, les inscriptions et les prêts**

La fréquentation de la bibliothèque est en constante augmentation depuis sa création. Elle a comptabilisé 218 000 entrées en 2003 (359 208 en moyenne nationale), presque deux fois plus qu'en 1999, ce qui représente 93 entrées par lecteur inscrit (58 en moyenne nationale). En 2003, 2546 usagers étaient inscrits à la BU (6157 en moyenne nationale) dont 2245 étudiants (soit plus de 90 % du nombre total d'étudiants<sup>6</sup>) et 301 lecteurs non étudiants (enseignants, personnels de

<sup>1</sup> La bibliothèque de Magenta possède 152 titres (dont 108 vivants), celle de Nouville 215 (dont 146 vivants). Les revues généralistes comptent 13 titres (dont 12 vivants), les sciences 77 titres (dont 49 vivants), et les collections de droit, économie et gestion 125 titres (dont 80 vivants).

<sup>2</sup> En terme de contenu des acquisitions, 27,8 % sont dédiées au droit et à l'économie, 29,2 % aux lettres et sciences humaines, 33,08 % aux sciences et technique, 9,92 % aux généralités.

<sup>3</sup> Derniers chiffres disponibles.

<sup>4</sup> Qui pour une part non négligeable d'entre eux sont issus de milieux sociaux fragiles. Ils trouvent à la BU l'un des rares endroits où ils peuvent travailler.

<sup>5</sup> Souvent salariés, ils peuvent venir travailler le soir jusqu'à 19h00 (sachant que les journées de travail en Nouvelle-Calédonie débutent généralement vers 7h00 et finissent à 16h00) et le samedi matin.

<sup>6</sup> L'inscription n'est pas automatique et implique une démarche des étudiants.

l'université et lecteurs autorisés<sup>1</sup>). La BU a réalisé 21 691 prêts en 2003 (une augmentation de plus de 23 % par rapport à 2002) soit un ratio de 9,66 prêts par lecteurs (contre 9,4 en moyenne nationale).

#### ◆ **Le service public et la formation des usagers**

L'accueil du public est assuré par une personne pour chaque site, en règle générale un magasinier ou un moniteur. Les personnels de catégorie A et B en ont quant à eux la charge 2 heures par semaine et un samedi matin par mois. En matière de formation de usagers, outre la présentation de la BU aux étudiants en début d'année ou aux groupes visitant l'université (lycéens, cadres en formation, etc.), une formation à la recherche documentaire a été instaurée pour les premières années à l'occasion de la mise en place du LMD. La formation est assurée par des formateurs contractuels.

### **3. Des difficultés liées à la petite taille et à l'isolement de l'établissement**

La BU est en plein développement depuis quelques années et la plupart des indicateurs sont à la hausse : nombre d'inscrits, prêts, fréquentation, collections, etc. Pourtant quelques contraintes limitent sa croissance, posent des problèmes de fonctionnement et nuisent à la qualité du service rendu au public.

#### **Des difficultés liées aux locaux**

L'exiguïté des locaux amène à offrir des conditions de travail peu satisfaisantes aux personnels et aux usagers. Les places dans la salle de lecture sont peu nombreuses et les tables, mal adaptées, offrent une surface de travail très restreinte<sup>2</sup>. Les espaces sont en outre saturés et les rayons du libre-accès sont très rapprochés les uns des autres, nuisant ainsi à la lisibilité des collections. A l'instar de l'université, la séparation de la BU sur deux sites entraîne aussi une dispersion des moyens qu'une bibliothèque de cette taille peut difficilement se permettre. Les bâtiments actuellement en construction vont régler ces problèmes puisque la nouvelle BU occupera une surface de 1800 m<sup>2</sup>, dont une grande réserve où les conditions de conservation seront nettement améliorées. Mais cette réunion des bibliothèques risque de prendre un peu de temps. La nouvelle

---

<sup>1</sup> Qui, moyennant des frais d'inscription, peuvent s'inscrire pour des périodes allant d'un mois à un an. L'accès aux salles de lecture est libre pour la consultation sur place.

<sup>2</sup> L'enquête que j'ai été amené à faire auprès du public (voir plus bas) montre que les étudiants sont très sensibles à ces problèmes de taille de la bibliothèque, de place et de condition de travail.



bibliothèque accueillera dans un premier temps (en 2006) l'actuelle bibliothèque de Nouville ; celle de Magenta la rejoindra lorsque les enseignements de Lettres et Sciences humaines regagneront le campus de Nouville (probablement pas avant 2010).

### **Des difficultés liées à l'insularité**

Par ailleurs, comme pour l'université, les contraintes liées au contexte et à l'insularité sont des données importantes pour le fonctionnement de la bibliothèque. La BU est une petite bibliothèque, éloignée de la France métropolitaine et des grands centres de ressources documentaires, ce qui ne va pas sans poser quelques difficultés.

En matière de collections et de leur développement, le budget de la BU, en partie proportionné au nombre d'étudiants, ne lui permet pas de répondre aux besoins de tous les usagers, notamment au delà du niveau licence. Quel que soit leur nombre, on peut avancer que les étudiants ont besoin dans chaque discipline d'un volume « incompressible » de documents de base. Une bibliothèque de petite taille comme la BUNC rencontre des difficultés pour constituer ce fonds, d'autant qu'elle n'a pas bénéficié d'une dotation initiale lors de sa création. En outre, l'éloignement des ressources documentaires universitaires francophones impliquerait d'avoir des collections plus importantes que celles d'une bibliothèque métropolitaine de taille comparable.

Phénomène aggravant, les acquisitions sont plus coûteuses que pour les BU métropolitaines. En effet, la bibliothèque achète presque exclusivement des ouvrages édités en France et, qu'elle s'approvisionne auprès des librairies locales ou des librairies métropolitaines<sup>1</sup>, les frais de port, les formalités de dédouanement et la marge des libraires (la loi Lang de 1981 réglementant le prix des livres ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie) accroissent de façon notable le prix des documents (parfois jusqu'au double du prix public français). Il faut en outre compter plusieurs semaines pour l'acheminement des ouvrages.

La bibliothèque doit aussi adapter son offre documentaire aux formations nombreuses et plus ou moins pérennes dispensées à l'université. L'absence d'importantes dotations spécifiquement dédiées à la documentation lors de l'ouverture des filières rend difficile la constitution de collections satisfaisantes. Une licence de sciences économiques a par exemple été créée en 2003 mais le fonds d'économie qui

---

<sup>1</sup> Le recours à la librairie locale, assez rare à l'heure actuelle, présenterait des avantages pour la bibliothèque en simplifiant les commandes (la BU doit prendre en charge le dédouanement par exemple, dispendieux en temps) et pour le territoire avec le développement d'une offre de niveau universitaire en librairie, quasi inexistante aujourd'hui.

avait juste commencé à se développer pour les besoins de l'ancienne filière AES (Administration Économique et Sociale), est aujourd'hui très faiblement doté avec un ratio de 9 documents par étudiant (contre 18 en droit, 13 en sciences et 28,5 en lettres et sciences humaines). Il faudra sans doute encore plusieurs années pour constituer une documentation répondant aux besoins de base des étudiants.

Les moyens humains sont aussi ceux d'une petite BU. La dernière création de poste date de 2001. Or, les effectifs étudiants<sup>1</sup> et les collections n'ont cessé de croître depuis, accentuant la charge de travail sur les personnels. La formation des personnels est également très coûteuse. Du fait de la petite taille du territoire, toutes les formations n'y sont pas assurées, ce qui implique d'envoyer les personnels en France métropolitaine et à l'étranger ou de faire venir des formateurs<sup>2</sup>. Le coût du transport grève lourdement le budget de la BU. Comme pour les autres services de l'université, l'instabilité des personnels, dont le contrat est limité dans le temps, est problématique. Il peut en résulter une perte d'informations ou de compétences au sein du service<sup>3</sup> et des difficultés pour mener les projets les plus importants (une réinformatisation ou un déménagement par exemple) du début à la fin.

## 4. Des atouts et des projets en cours<sup>4</sup>

### Les atouts de la bibliothèque

---

<sup>1</sup> Passant de 1551 à 2496 soit une augmentation de 60%.

<sup>2</sup> Par exemple, depuis sa mise en place, le SIGB pose divers problèmes d'utilisation et de paramétrage. L'assistance en ligne étant peu efficace (il est en effet difficile d'échanger à distance sur des questions très techniques), la bibliothèque a dû financer le voyage d'un formateur en Nouvelle-Calédonie.

<sup>3</sup> Tous les personnels qui avaient reçu une formation au logiciel Archimed de gestion des cédéroms ont par exemple quitté l'Université. C'est pourquoi l'actuel directeur du SCD a choisi de faire participer à la formation au SIGB les personnels stables de la BU, résidents calédoniens. Ce choix a en outre le mérite de contribuer au développement des compétences localement.

<sup>4</sup> La liste de ces projets a été constituée grâce à des entretiens avec Jean-François Corral, la participation aux réunions de service et à la lecture du volet documentaire du contrat quadriennal de l'université : **Université de la Nouvelle-Calédonie. Contrat quadriennal de développement 2004-2007. Op. cit. p. 14-15.**

La bibliothèque n'est toutefois pas dénuée d'atouts. Comme l'université, sa petite taille a des avantages, notamment la proximité avec les enseignants et l'administration de l'université. Par ailleurs, même si ses collections présentent des lacunes, la bibliothèque est le seul lieu de l'île où les Calédoniens peuvent se procurer une documentation pluridisciplinaire de niveau universitaire ; en étant ouverte aux lecteurs extérieurs elle remplit ainsi une mission de service public pour tout l'archipel au delà du seul public universitaire<sup>1</sup>. La BU a en outre lancé plusieurs projets auxquels les différents personnels sont associés.

## **Les projets et les chantiers en cours de l'établissement**

### **◆ Déménagement et réorganisation spatiale de la bibliothèque**

Parmi les chantiers en cours, la bibliothèque doit préparer son prochain déménagement et en particulier réfléchir au mobilier et aux équipements les mieux adaptés : c'est l'occasion de repenser l'organisation des espaces (agencement des collections, déambulation du public, etc.) de la bibliothèque. Ce déménagement devrait largement contribuer à améliorer le service rendu aux usagers, qui est l'un des objectifs fixés au SCD par le contrat quadriennal de développement de l'université 2004-2007<sup>2</sup>.

### **◆ Développement et valorisation des collections**

Ce même contrat fixe aussi au SCD de passer le cap des 50 000 ouvrages en 2007. Cet objectif sera très certainement atteint. D'un point de vue plus qualitatif, la bibliothèque a aussi entamé un chantier d'évaluation de ses collections auquel j'ai pu contribuer pour la partie droit-économie. Les périodiques et les ressources électroniques, très peu utilisés, font l'objet d'une attention particulière ; la bibliothèque réfléchit à l'opportunité de conserver certains titres et aux moyens de valoriser ces collections. La valorisation peut passer par la formation des usagers, dont le développement fait aussi partie des projets de la bibliothèque.

### **◆ Renforcement de la coopération internationale**

La bibliothèque envisage enfin d'approfondir la coopération internationale, notamment en direction du Vanuatu. Le directeur du SCD voudrait aller au-delà du seul don d'ouvrages en mettant en œuvre des actions de formation des bibliothécaires pour qu'ils soient à même de valoriser les collections, notamment celles destinées aux

---

<sup>1</sup> Et elle est en effet très fréquentée.

<sup>2</sup> Université de la Nouvelle-Calédonie. *Contrat quadriennal de développement 2004-2007*. Op. cit. p. 14-15.

publics scolaires<sup>3</sup>. L'API pourrait permettre de mutualiser et de coordonner l'aide avec d'autres établissements calédoniens qui mènent des actions de coopération.

---

<sup>3</sup> Il faut ajouter qu'une partie des bacheliers du Vanuatu, pays partiellement francophone, vient étudier à l'UNC.

## **Partie 3 : Les activités du stage**

La BU doit donc faire face à des contraintes (un budget restreint du fait de sa taille et un isolement lié à son insularité) qui limitent son développement. Elle doit donc gérer au mieux ses moyens, ce qui passe notamment par la rationalisation des acquisitions et la mise en valeur des collections. Il m'a été donné de contribuer à cette réflexion au cours de ce stage (première sous-partie) qui a aussi été l'occasion d'observer ou de participer à la vie du service (deuxième sous-partie).

### **1. La mission principale du stage : l'évaluation de l'offre documentaire en droit de la BU**

#### **La définition du sujet d'étude**

Ma principale mission au cours des douze semaines de stage a donc été de mener une évaluation des collections juridiques de la BU et une enquête auprès de leurs publics. Les objectifs étaient de :

- Dresser un panorama de l'offre documentaire en droit afin de fournir une vue synthétique des collections,
- Identifier les points forts et les points faibles du fonds, ses lacunes, les éventuels doublons,
- Confronter ces résultats aux besoins et aux usages des publics,
- S'appuyer sur ce constat pour suggérer des propositions d'amélioration (signalisation des ressources, acquisitions qui pourraient venir enrichir la collection en la complétant ou en la densifiant par exemple).

Mon arrivée à Nouméa a coïncidé avec celle du nouveau directeur et de deux acquéreurs, soucieux de connaître les collections, les publics et l'environnement (départements d'enseignement, libraires, bibliothèques, etc.) de la bibliothèque. Ce travail d'évaluation a donc trouvé sa place dans la dynamique initiée par la nouvelle équipe.

## Les outils de l'évaluation des collections et de l'enquête auprès du public

### ◆ Les outils d'évaluation des collections

Pour évaluer les collections, je me suis basé sur une série d'outils permettant d'appréhender le nombre, le contenu et l'usage des documents :

- La documentation interne de la bibliothèque (rapports d'activité, travaux des stagiaires précédents, etc.) et des entretiens avec les personnels de la bibliothèque sur les thèmes des collections de droit, des acquisitions et des publics de la BU.
- L'observation des rayons (en examinant notamment le contenu intellectuel des documents, la cohérence de la collection, la signalétique, etc.).
- Des indicateurs statistiques comme l'âge moyen des collections, leur taux de renouvellement, l'adéquation de l'offre documentaire au regard de la population à desservir (en rapportant le nombre de documents dans une branche du droit au nombre d'inscrits aux examens portant sur cette branche), les prêts, etc<sup>1</sup>.
- La comparaison du fonds documentaire de la bibliothèque aux bibliographies des enseignants et à des listes bibliographiques de référence comme le *Jurisguide* (qui recense pour le droit les différents types de documents que peut posséder une BU (dictionnaires, ressources électroniques, manuels, thèses, etc.) et dresse une liste des titres essentiels par support et par sujet), le *Guide Cujas* (qui décrit les grandes sources juridiques présentes dans cette bibliothèque de référence en droit) ou la *Bibliographie de l'IDOM* (Institut de Droit d'Outre Mer). Ce type de comparaison permet notamment de voir si les collections de la BU contiennent bien les documents de base indispensables aux étudiants.
- La comparaison à d'autres bibliothèques : les chiffres fournis par l'ESGBU<sup>2</sup> 2003 et l'Enquête sur les ressources électroniques 2004 permettent des comparaisons statistiques avec d'autres BU. Par ailleurs, avant mon départ pour Nouméa, j'ai pu visiter d'autres établissements métropolitains disposant d'un fonds juridique (la Bibliothèque interuniversitaire Cujas et les secteurs droit de la Bibliothèque municipale de Lyon, de la Bibliothèque publique d'information et du haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France) et

<sup>1</sup> Avec quelques difficultés de mise en œuvre (du fait de problèmes de paramétrage, les fonctionnalités statistiques disponibles dans le SIGB étant rudimentaires voire inexistantes en ce qui concerne le module circulation) qui ont pu être en partie levées en multipliant les outils d'évaluation.

<sup>2</sup> Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur.

discuter des collections juridiques avec quelques professionnels afin d'avoir un point de comparaison concret.

- Des échanges avec les enseignants de droit (interrogés en tant que prescripteurs de documents aux étudiants).
- Une étude du public.

#### ◆ **L'enquête auprès du public de la bibliothèque**

Cette dernière visait les publics effectifs et potentiels des collections juridiques, à savoir les étudiants, les doctorants, les enseignants (en tant qu'usagers de la bibliothèque) et les lecteurs extérieurs. Son ambition était de dresser une typologie des publics, d'identifier leurs usages et leurs besoins. Trente-cinq entretiens ont été réalisés (avec quinze étudiants, dix enseignants et doctorants, dix lecteurs extérieurs). Des questionnaires auto-administrés ont aussi été diffusés auprès des étudiants (dans mais aussi hors de la bibliothèque afin de toucher les non-lecteurs) et des lecteurs extérieurs<sup>1</sup>. Ces outils d'enquêtes, au contenu adapté aux différentes catégories de personnes sondées, abordent plusieurs thèmes<sup>2</sup> :

- La fréquentation de la BU,
- La satisfaction par rapport au service rendu,
- Les collections de droit de la bibliothèque : la connaissance que les usagers peuvent en avoir, l'adéquation à leurs besoins et les manques auxquels ils sont confrontés,
- Les pratiques documentaires en matière de droit : les difficultés que les usagers rencontrent, les éventuelles formations dont ils ont bénéficié, les documents utilisés et les bibliothèques fréquentées.

#### ◆ **L'étude de l'offre documentaire en droit au niveau de l'île**

Par ailleurs, il m'a semblé important de mener une rapide évaluation de la documentation juridique environnant la BU. J'ai donc eu l'occasion de visiter des bibliothèques, des centres de documentation et des librairies afin de dresser un inventaire des ressources en droit disponibles à Nouméa. Au cours de ces visites, j'ai pu me renseigner auprès de professionnels de la documentation, de libraires et de professionnels du droit (greffier, magistrats, juristes travaillant pour le compte d'une institution) sur les collections et les publics de leurs établissements, sur les

<sup>1</sup> J'ai pu collecter 80 questionnaires renseignés. Le taux de retour des questionnaires a été relativement faible sans doute parce que la période de stage correspondait à celle des examens de fin d'année et que les étudiants étaient donc peu disponibles pour répondre. L'exploitation des réponses fourni néanmoins de précieuses indications.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, la grille d'entretien et le questionnaire destinés aux étudiants peuvent être consultés en annexe 4.

relations qu'ils entretiennent avec la BU, les enseignants et les étudiants et plus généralement sur la documentation en droit au niveau du territoire (ses point forts et les lacunes qui peuvent exister).

### **Les principaux enseignements ressortant de l'évaluation du fonds : des collections satisfaisantes mais anciennes et sous-utilisées**

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le détail des résultats (qui sont présentés dans le mémoire d'étude, dans le rapport en annexe 7 et dans diverses analyses statistiques fournies à la BU) mais de présenter les grandes conclusions de l'évaluation sur lesquelles s'appuient les propositions formulées.

#### **◆ Un volume et un contenu des collections globalement satisfaisant pour des étudiants de premier et deuxième cycles**

L'évaluation des collections de droit révèle que celles-ci sont, à l'échelle de la bibliothèque, relativement riches. Les principales branches du droit sont bien représentées dans le fonds qui est outre assez conforme aux enseignements dispensés dans le département. On note toutefois quelques lacunes en matière de droit général, de droit pénal, de finances publiques, dans les disciplines connexes (droit et sciences politiques) et dans certains domaines qui ne sont pas enseignés à l'université (comme le droit international privé ou le droit de l'environnement). En terme de niveau, les collections sont essentiellement constituées d'ouvrages destinés aux étudiants de premier et deuxième cycles. Si l'on raisonne par supports, on constate que les périodiques, les publications à feuillets mobiles (du type encyclopédie Dalloz ou Juris-Classeur) et les ressources électroniques sont très bien fournis ; les collections de monographies sont un peu en deçà. L'étude n'a pas révélé d'importants doublons (entre les ressources électroniques et les ressources papier par exemple), mais plutôt une surreprésentation de certains domaines du droit par rapport aux autres (comme le droit social et le droit commercial dans les revues par exemple).

#### **◆ Un problème d'ancienneté des collections**

Un aspect bien plus problématique est l'ancienneté des collections de monographies. La moyenne d'âge des manuels est de plus de 10 ans et celle des codes de plus de 6 ans. Or la législation évolue très vite et l'information juridique se périmé rapidement. Le problème inverse se pose pour les revues : la bibliothèque est jeune et le début des abonnements récent ; or l'ancienneté des collections de



périodiques est une richesse, les usagers ayant souvent à consulter des articles de référence écrits il y a plusieurs années.

#### ◆ **Un sous-emploi des collections**

Un autre fait marquant est un certain sous-emploi d'une partie de la documentation. Les ressources électroniques sont ainsi rarement consultées et les périodiques très peu empruntés<sup>1</sup>. En ce qui concerne la consultation sur place, les personnes ayant répondu à l'enquête déclarent n'utiliser que rarement les revues, ou les publications à feuillets mobiles.

### **Les éclairages apportés par l'étude des publics, de leurs usages et de leurs besoins**

#### ◆ **Les étudiants : un public satisfait en deçà de la licence**

L'enquête auprès du public vient éclairer ces résultats. Les étudiants sont, avec 342 inscrits dans la filière droit, les principaux usagers<sup>2</sup> des collections juridiques. Ils sont globalement satisfaits du fonds, même si quelques-uns reprochent aux collections des problèmes de mise à jour (les enseignants sont quant à eux plus critiques vis-à-vis des collections destinées aux étudiants ; l'ancienneté des collections est notamment considérée comme rédhibitoire car elle peut amener les étudiants à faire d'importantes erreurs d'interprétation). Leurs lectures en matière de droit, portant essentiellement sur les cours, les manuels et les lexiques, sont généralement prescrites par les enseignants bien que les étudiants puissent à l'occasion se référer à d'autres documents. Ils utilisent peu les revues, les publications à feuillets mobiles et la documentation électronique (à la notable exception de la ressource gratuite Legifrance). Chez une partie des étudiants de première année, une méconnaissance de certaines ressources a pu être constatée.

#### ◆ **Les enseignants et les doctorants : des stratégies de documentation en dehors de la bibliothèque**

Les lecteurs de niveau troisième cycle et recherche (9 enseignants et une dizaine de doctorants et post-doctorants pour la plupart chargés de travaux dirigés) ont des besoins assez semblables. Pour préparer les cours qu'ils donnent aux étudiants de premier cycle, ils utilisent souvent des manuels. Pour leurs recherches, ils ont essentiellement recours à des sources doctrinales et des textes (lois, règlements, jurisprudence) qu'ils trouvent dans les périodiques ou sous forme électronique. La

<sup>1</sup> Les statistiques d'utilisation montrent qu'il y a eu 1500 consultations entre octobre 2003 et octobre 2004 dont près de la moitié par les bibliothécaires pour leur usage professionnel. Les prêts de périodiques s'élèvent à 300 prêts pour la période allant de septembre 2004 à septembre 2005.

<sup>2</sup> Et d'ailleurs les principaux destinataires.

bibliothèque est assez riche de ce point de vue même si elle ne dispose pas de tous les abonnements qui leurs seraient nécessaires. Les principaux manques des collections destinées aux chercheurs concernent les monographies. Mais la plupart des enseignants estiment que la fourniture d'une documentation de niveau recherche ne relève pas de la BUNC, particulièrement lorsqu'il s'agit de sujets très pointus qui n'intéresseront que peu de lecteurs. Ils se procurent eux-mêmes leur documentation en l'achetant ou grâce à leurs réseaux dans les universités métropolitaines.

#### ◆ **Les lecteurs extérieurs : des profils très divers**

Les lecteurs extérieurs inscrits à la BU de Nouville sont au nombre de 74<sup>1</sup>. Ils constituent un groupe très hétérogène (comportant des personnes préparant des concours administratifs, des fonctionnaires, des retraités, etc.). A de rares exceptions près, ce public rencontre des difficultés à identifier et localiser l'information qu'il recherche (souvent un point de droit ou un texte très précis).

### **Les propositions formulées : optimisation et valorisation du fonds, coopération locale**

Cette évaluation des collections m'a amené à faire un certain nombre de suggestions pouvant contribuer à l'amélioration de l'offre documentaire en droit et à assurer une meilleure adéquation aux besoins. Une partie des propositions formulées (le développement et la valorisation des collections) concorde d'ailleurs avec les projets de la bibliothèque et pourrait contribuer, dans le domaine du droit, à leur concrétisation.

#### ◆ **Optimiser la collection**

La question de l'actualisation des collections est la plus aigüe et devrait sans doute faire partie des priorités de la bibliothèque. Les ouvrages couvrant les besoins de base des étudiants (codes et manuels) concernent peu de titres et font l'objet d'une réédition annuelle ou biannuelle<sup>2</sup>. Ils pourraient donc être renouvelés de façon quasi automatique. Deux à trois éditions peuvent être conservées en libre-accès mais pas au delà. La conservation des éditions antérieures en un exemplaire est néanmoins souhaitable en magasin : la législation locale ayant son propre agenda, des lois qui ne sont plus applicables en France peuvent toujours l'être en Nouvelle-Calédonie. En terme de gestion des collections et d'acquisitions, la bibliothèque doit veiller à offrir des

<sup>1</sup> Auxquels il faut ajouter les lecteurs non inscrits venant consulter des documents sur place. Le nombre de lecteurs extérieurs intéressés par les collections de droit est difficilement évaluable car il ne m'a été donné de rencontrer qu'une dizaine de ces lecteurs.

<sup>2</sup> Notamment ceux présents dans les bibliographies des enseignants.

collections en adéquation avec les cursus des étudiants<sup>1</sup> mais aussi avec la matière<sup>2</sup> ; de ce point de vue, l'évaluation du fonds juridique a pu révéler quelques lacunes qui peuvent fournir à la bibliothèque des pistes pour le développement des collections.

Il serait aussi souhaitable, en évitant toutefois les sujets trop pointus, d'acquérir des documents allant au-delà du niveau licence (du type mélanges, traités et thèses imprimées). De tels ouvrages pourraient être utiles aux chercheurs (dans la perspective du développement de l'école doctorale notamment), aux étudiants du futur mastère, mais aussi aux étudiants de licence soucieux d'approfondir un point de droit. En outre, le développement des collections de niveau recherche pourrait être financé par le Centre national du livre (CNL)<sup>3</sup>. La réalisation de cette évaluation des collections était en effet concomitante avec le renouvellement d'une demande de subvention auprès du Centre. Le directeur du SCD m'a ainsi demandé de lui fournir un état des collections de droit, mais aussi d'économie, pour étayer le dossier de demande de subvention (voir le rapport fourni en annexe 7).

#### ◆ **Valoriser les collections et former les usagers**

L'évaluation des collections de droit a confirmé par ailleurs que les ressources documentaires sont, à l'instar des périodiques et des ressources électroniques, parfois sous-utilisées. Les usagers peuvent ne pas en ressentir le besoin ou souvent, ne pas connaître leur existence ou leur contenu. Les recherches documentaires des usagers peuvent ainsi se révéler infructueuses alors que la bibliothèque détient l'information. Ce stage a été l'occasion d'élaborer un guide des principales sources doctrinales, législatives, réglementaires et jurisprudentielles détenues par la bibliothèque (voir l'annexe 6). Il devrait permettre aux bibliothécaires en charge du service public, aux usagers et éventuellement à d'autres centres de documentation, de mieux connaître la documentation juridique de la bibliothèque<sup>4</sup>. Mais ce type d'outil n'est sans doute pas

<sup>1</sup> Grâce à l'étude des programmes, des bibliographies et aux contacts avec les enseignants. A ce sujet, il me semble que la bibliothèque doit, dans la mesure du possible, solliciter tous les enseignants ; en effet, travailler uniquement avec les enseignants les plus inclinés à collaborer avec la bibliothèque peut amener à développer les collections de façon déséquilibrée (uniquement au bénéfice des matières dispensées par les enseignants impliqués par exemple).

<sup>2</sup> Le droit de l'environnement par exemple, qui n'est pas enseigné à l'Université, a sa place dans les rayons, d'autant qu'avec le développement de l'industrie minière, ce problème de droit est amené à devenir une question primordiale pour le territoire.

<sup>3</sup> Les subventions du CNL concernent en particulier les documents dont le degré de spécialisation (troisième cycle et recherche) limite leur diffusion dans les circuits commerciaux.

<sup>4</sup> Outre ces problèmes liés à la connaissance des ressources, un problème de repérage peut aussi se poser. La signalétique paraît ainsi un peu ancienne et elle ne correspond plus toujours au contenu des rayons. Un problème de cotation se pose également. La BU a fait le choix, il y a quelques années, d'opter pour une classification personnalisée dérivée de la classification Dewey. Mais le système est complexe et n'a pas toujours été respecté depuis : deux ouvrages traitant d'un même sujet peuvent donc avoir deux cotes différentes (l'une conforme à la classification Dewey, l'autre suivant la classification de la bibliothèque). Le classement des ouvrages n'est donc pas toujours très lisible. En outre, une classification personnalisée nécessite une maintenance importante pour assurer sa cohérence et l'adapter aux évolutions de la discipline ; une petite bibliothèque telle que la BUNC peut difficilement l'assumer. Je recommanderai donc de revenir à la classification Dewey.

suffisant. L'enquête montre que les guides décrivant les ressources, déjà mis à la disposition du public, sont eux aussi assez mal connus des usagers. Leur efficacité est donc peut être relative sans médiation humaine ; ces outils doivent sans doute être « portés » par les bibliothécaires.

De ce point de vue, la formation des usagers, pour développer la connaissance mais aussi l'utilisation de ces ressources<sup>1</sup>, apparaît comme essentielle. D'autant que la capacité à mener une recherche documentaire autonome est un facteur important dans la réussite des étudiants. Or la première année de droit est marquée par un très fort taux d'échec (86 %). De plus, près de la moitié des étudiants sont issus des filières technologiques et professionnelles et ils ont souvent des lacunes en matière de recherche documentaire (à laquelle ils sont généralement moins formés que les étudiants issus des bacs généraux)<sup>2</sup>. Ces dernières années, plusieurs modalités de formation ont été mises en place. En début d'année, le personnel de la bibliothèque présente aux étudiants de première année les ressources qui peuvent les intéresser. Avec la mise en place du LMD, des formations à la recherche documentaire en droit, assurées par des enseignants ou des contractuels ont aussi été mises en place par le département de droit-économie. Il serait souhaitable que la formation associe les bibliothécaires, ces derniers apportant leur expertise en matière de recherche documentaire et leur connaissance des collections, les enseignants maîtrisant pour leur part l'usage pédagogique des ressources.

#### ◆ Coopérer avec d'autres établissements

La BU est un petit établissement et elle ne peut pas répondre seule aux besoins de tous les publics (en particulier sur des points de droit très précis). Or, une partie de ces besoins peut être satisfaite dans d'autres centres de documentation calédoniens<sup>3</sup> dont les usagers de la BU ignorent souvent l'existence. Une solution simple pour élargir l'offre documentaire consiste à signaler aux lecteurs ces ressources. J'ai ainsi réalisé un répertoire des bibliothèques et centres de documentation de Nouméa détenant des ressources en droit (voir l'annexe 5). Il pourra permettre d'orienter les lecteurs vers ces lieux de documentation. L'API s'est quant à elle lancée dans un projet de plus grande ampleur visant à établir un catalogue des périodiques conservés en Nouvelle-Calédonie. En matière de coopération avec les autres établissements du territoire, des actions plus ambitieuses peuvent aussi être envisagées. La connaissance

<sup>1</sup> Leur usage peut parfois être complexe et leurs fonctionnalités (recherche multicritère, opérateurs booléens, etc.) peuvent être sous-exploitées.

<sup>2</sup> Qui ont bénéficié de dispositifs type TPE (Travaux Personnels Encadrés).

<sup>3</sup> Le Centre de documentation du Congrès a par exemple des collections assez développées en matière de droit de l'environnement, domaine qui est justement un des points faibles des collections de la BU.

des ressources des autres lieux de documentation peut être un premier pas vers une coordination des acquisitions qui amènerait à penser l'offre documentaire non plus au niveau des établissements, mais au niveau du territoire<sup>1</sup>. Toutefois, une telle coopération se heurte à de nombreux obstacles (avec des établissements ayant des tutelles différentes, des usagers pas forcément prêts à se déplacer dans un autre centre de documentation, un manque de temps des personnels, etc.). Afin de répondre aux besoins les plus pointus des usagers, la BU peut, de façon plus modeste, développer le PEB (Prêt Entre Bibliothèques) qui est très peu pratiqué et mal connu des lecteurs. La récente entrée de la BUNC dans le Sudoc devrait faciliter le recours à ce service.

### **Le mémoire d'étude : « Offre documentaire et insularité : Réflexion autour des collections de droit et des publics de la Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie »**

L'évaluation des collections juridiques de la BU m'a amené à identifier un certain nombre de contraintes, liées à l'insularité, pesant sur le fonctionnement de la bibliothèque, ses publics et le développement des collections. C'est le thème de l'offre documentaire en droit dans un contexte insulaire qui est l'objet du mémoire d'étude que j'ai réalisé au cours de ce stage.

## **2. Les autres activités du stage : la participation à la vie de la BU**

Parallèlement à l'étude décrite précédemment, ce stage a été l'occasion d'être associé ou d'observer différentes activités de la BU. Les échanges avec Jean-François Corral, le directeur, et les réunions de service (bimensuelles) auxquelles j'ai assisté m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de la BU, les questions qui se posent en matière de ressources humaines<sup>2</sup>, de budget, de relations avec l'environnement de la BU (administration, enseignants et partenaires extérieurs)<sup>3</sup>, de développement et de valorisation des collections, de passation des marchés d'acquisition et de définition de leurs clauses ou à l'occasion d'un déménagement. Mon stage a en outre débuté avec l'arrivée du nouveau directeur. J'ai ainsi pu me rendre

<sup>1</sup> Ce qui éviterait les doublons et la dissipation des ressources, limitées sur le territoire.

<sup>2</sup> J'ai ainsi pu être sensibilisé à quelques cas concrets de gestion des ressources humaine : le recrutement de moniteurs-étudiants, les questions de formation des personnels et la réflexion sur la réorganisation des tâches dans le service à l'occasion de l'important renouvellement du personnel intervenu en septembre (4 personnes sur 10,5 ETP).

<sup>3</sup> Il m'a d'ailleurs été donné de rencontrer, avec la nouvelle équipe de la BU, certains des partenaires de la bibliothèque (enseignants et libraires).

compte de certaines des difficultés et des opportunités qui se posent au moment d'une prise de poste (délai nécessaire à la découverte des dossiers, changements qu'une nouvelle direction peut initier dans l'organisation du service, etc.).

Ce stage m'a également amené à participer au service public. Marie-Paule Masei et Madeleine Vaotoa, magasiniers, m'en ont présenté le fonctionnement. Elles et les autres personnels m'ont fait part de la conception qu'ils s'en faisaient et de leurs relations aux lecteurs. Le temps passé à l'accueil et aux renseignements bibliographiques a été très formateur en matière de connaissance des usagers mais aussi en termes d'application concrète des techniques de recherche documentaire.

En matière bibliothéconomique, les acquéreurs (Gaëlle Gauvrit, Danièle Guéret (bibliothécaire à la BU jusqu'en septembre 2005), Célestine Tartas et Christophe Bouton) m'ont présenté le fonctionnement des acquisitions (les critères de choix d'un document et les sources d'information disponibles, les relations avec les départements d'enseignement, la commande, la réception et la gestion d'un budget d'acquisition), du catalogage et du désherbage. Les magasiniers (Marie-Paule Masei, Madeleine Vaotoa et François Iwane) m'ont quant à eux exposé leurs activités liées au traitement physique des documents (reliure, mise à jour des publications à feuillets mobiles, équipement de livres, bulletinage des périodiques et désherbage physique).

## **Conclusion**

Le SCD de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est confronté à plusieurs défis, notamment sa petite taille et son éloignement des autres centres de ressources documentaires. Cette situation réclame, peut-être plus qu'ailleurs, une gestion rigoureuse du budget et du développement des collections.

J'ai pu contribuer, au cours de mon stage, à la réflexion sur le fonds documentaire initiée par la BU. Le travail que j'ai mené sur le fonds juridique m'a en outre apporté un certain degré d'expertise en matière de collections de droit et m'a amené à mettre en oeuvre des méthodes d'évaluation des collections. L'étude des usagers, même si le public calédonien présente des spécificités, a été riche d'enseignements (notamment pour entrevoir les usages que les lecteurs peuvent faire de la BU, leurs pratiques documentaires et leurs besoins). J'ai pu également rencontrer quelques uns des partenaires d'une bibliothèque -administration, libraires, enseignants- et discuter avec eux de leur métier et des relations qu'ils entretiennent avec le SCD. Ces échanges ont été l'occasion de me rendre compte de leurs attentes par rapport à la BU, des représentations qu'ils s'en font et d'évaluer la place du SCD dans son environnement.

Ma participation quotidienne à la vie du service m'a en outre permis d'appréhender le fonctionnement d'une BU et ses différents métiers ; de ce point de vue, la petite taille de la bibliothèque et de l'université était un élément facilitant. J'ai aussi pu constater, notamment au travers des échanges avec le directeur, des difficultés qui pouvaient se poser dans la gestion d'une bibliothèque (personnel, budget, etc.) et quels étaient les moyens d'y répondre. Ce stage m'a donc fourni un très bon aperçu des principales missions et attributions d'un conservateur de bibliothèque, de la gestion administrative et financière du service aux questions bibliothéconomiques de développement et de valorisation des collections.

# Bibliographie

## LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- Accord de Nouméa* [en ligne]. Nouméa : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie [consulté le 14/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.gouv.nc/static/pages/outils/telechargement/accordsNoumea.pdf>>
- Accords de Matignon* [en ligne]. Nouméa : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie [consulté le 14/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.gouv.nc/static/pages/outils/telechargement/accordMatignon.pdf>>
- ANGLEVIEL, Frédéric.** *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Île de Lumière, 1997, 226 p. (101 mots pour comprendre)
- ANGLEVIEL, Frédéric, BILIQUEY, Odile.** *Atlas de Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Éd. du Cagou, 1992, 91 p.
- BENSA, Alban.** *Nouvelle-Calédonie : vers l'émancipation*. Paris : Gallimard, 1998. 176 p. (Découvertes)
- BENSA, Alban.** « "Le peuple Kanak est au milieu de la rivière" : à la recherche d'un destin commun en Nouvelle-Calédonie ». *Le Monde diplomatique*, juillet 1998, p. 16-17
- BENSA, Alban, RIVIERRE, Jean-Claude.** *Le Pacifique : un monde épars : introduction interdisciplinaire à l'étude de l'Océanie*. Paris : L'Harmattan, 1999. 214 p. (Cahiers du Pacifique Sud contemporain)
- CARREZ, Gilles, TAVERNIER, Yves.** *Rapport d'information sur la situation économique en Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Paris : Assemblée nationale, 2000 [consulté le 18/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i2447.asp>>
- CHRISTNACHT, Alain.** *La Nouvelle-Calédonie*. Paris : Documentation française, 2004. 174 p. (Les Études)
- DAVID, Gilbert, GUILLAUD, Dominique, PILLON, Patrick.** *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins* [en ligne]. Nouméa : IRD, 2000 [consulté le 18/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.mpl.ird.fr/LEA/articles.pdf/nc.pdf>>
- FABERON, Jean-Yves (dir.).** *L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie : l'évolution des liens de la France avec ses collectivités périphériques*. Paris : Documentation française, 1997. 276 p. (Les études)
- FABERON, Jean-Yves, GARDE, François (dir.).** *Les institutions de la Nouvelle-Calédonie*. Nouméa : Île de Lumière, 2002, 240 p. (101 mots pour comprendre)
- FABERON, Jean-Yves.** *La Nouvelle-Calédonie laboratoire de statuts de territoire d'Outre-mer*. Nouméa : Société d'études historiques de Nouvelle-Calédonie, 1992. 201 p. (Publications de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie)
- Institut de la statistique et des études économiques.** *Population - Société - Enseignement* [en ligne]. Nouméa : ISEE [consulté le 7 novembre 2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.isee.nc/tec/popsociete/enseigetabscol.html>>
- JAMMES, Fernand.** *Le statut et les institutions de la Nouvelle-Calédonie* [cédérom]. Nouméa : Aster du caillou, 1999



- LAFARGUE, Régis.** *La coutume judiciaire en Nouvelle-Calédonie : aux sources d'un droit commun coutumier.* Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2003. 307 p.
- LAGADEC, Gaël, PERRET, Cécile.** *Enjeux économiques pour la Nouvelle-Calédonie : théorie et illustrations : éducation et croissance économique, marché du travail et relations salariales, commerce extérieur et développement.* Nouméa : CDP, 2000. 165 p. (Université)
- LEENHARDT, Maurice.** *Notes d'ethnologie néo-calédonienne.* Paris : Institut d'ethnologie, 1980. 340 p. (Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie)
- Loi n° 99-209 du 19 mars 1999 - Loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie [consulté le 14/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.gouv.nc/static/pages/outils/telechargement/lo-99-209-v1-260203.pdf>>
- MATHIEU, Jean-Luc.** *La Nouvelle-Calédonie.* Paris : PUF, 1995. 128 p. (Que sais-je ?)
- ORFILA, Gérard.** *Régime législatif, réglementaire et coutumier de la Nouvelle-Calédonie.* Paris : L'Harmattan, 2000. 159 p. (Logiques juridiques)
- Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie.** *Les chiffres clés de l'éducation en Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : Vice-rectorat [consulté le 07/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ac-noumea.nc/sitevr/passerelles26/sec5.htm>>

## L'UNIVERSITÉ

- CHARLE, Christophe, VERGER Jacques.** *Histoire des universités.* Paris : PUF, 1994. 128 p. (Que sais-je ?)
- Comité national d'évaluation.** « L'Université française du Pacifique ». *Profil*, 1999, n° 36, p. 1-4
- Comité national d'évaluation.** *L'Université française du Pacifique* [en ligne]. Paris : CNE, 1999 [consulté le 15 novembre 2005]. Disponible sur Internet : <[http://www.cne-evaluation.fr/WCNE\\_pdf/profil36.pdf](http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/profil36.pdf)>
- LEFÈVRE, Richard.** *Le système éducatif néo-calédonien* [en ligne]. Nouméa : IUFM, 2002 [consulté le 18/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ac-noumea.nc/sitevr/passerelles26/sec6.htm#ins>>
- LÉNARD, Colette.** *L'Université de Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : Vice-rectorat, 2002 [consulté le 03/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ac-noumea.nc/sitevr/passerelles26/sec5.htm>>
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** *Enseignement supérieur* [en ligne]. Paris : MENESR [consulté le 15/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.education.gouv.fr/sup/default.htm>>
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Bilan 2001 des thèses de l'Université de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Brochure de présentation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie 2005.* [Nouméa : UNC, 2005]. 2 p.
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Contrat quadriennal de développement 2004-2007.* [Nouméa : UNC, 2004]. 23 p.

- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Livret de l'étudiant 2005*. [Nouméa : UNC, 2004]. 116 p.
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Organigramme administratif de l'Université de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 15/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Politique scientifique* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Statistiques sur les inscriptions au 29 septembre 2005*. [Nouméa : UNC, 2005]. 3 p.
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Les statuts de l'Université* [en ligne]. Nouméa : UNC, 2005 [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *Université de la Nouvelle-Calédonie : situation actuelle, politique future*. 2005. 9 p.
- VÉRIN, Pierre.** « L'Université française du Pacifique : enjeu de pouvoirs ou ferment de rassemblement pour la Nouvelle-Calédonie ». In : **FABERON, Jean-Yves (dir.)**. *L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie : l'évolution des liens de la France avec ses collectivités périphériques*. Paris : Documentation française, 1997. p.184-188 (Les études)

#### LA BIBLIOTHÈQUE, SES PUBLICS ET SES COLLECTIONS

- ARNAUD, Marie-Martine, AUDEBEAU, Isabelle, CAILLET, Raphaël, et. al.** *Ecoline, guide en sciences économiques* [en ligne]. Paris : URFIST [consulté le 04/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/Ecoline/Ecoline.html>>
- Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.** *Statistiques* [en ligne]. ADBGV [consulté le 05/12/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=statistiques>>
- AYNIÉ, Jean-Philippe.** *La bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie*. 2003. 44 p. + XI p. Rapport de stage : DCB : ENSSIB : 2003
- AYNIÉ, Jean-Philippe.** *La coopération régionale entre bibliothèques universitaires de la zone Pacifique sud : l'exemple de la Nouvelle-Calédonie et des îles Fidji*. 2004. 74 p. + XXII p. Mémoire d'étude : DCB : ENSSIB : 2004
- BATTISTI, Michèle, DEDIEU-URIOS, Lucienne, GUILHOT DE LAGARDE, Sabine, et. al.** *Jurisguide* [en ligne]. Paris : Paris I [consulté le 13/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://jurisguide.univ-paris1.fr/conseils/jurireseau.htm>>
- Bibliothèque Bernheim.** *Réseau redocal* [en ligne]. Nouméa : Bibliothèque Bernheim [consulté le 21/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.bernheim.nc/distribution.asp?page=information/vire.asp&inter=0&num=3&parcours=information/pare.asp>>
- Bibliothèque de l'Institut de droit d'outre-mer.** *Bibliographie* [en ligne]. Montpellier : IDOM [consulté le 27/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.idom-montpellier.org/noname2.htm>>

- Bibliothèque interuniversitaire Cujas.** *Droit français, guide des sources juridiques : législation, jurisprudence, doctrine* [en ligne]. Paris : BIU Cujas : 2005 [consulté le 27/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/guide/MajGuidJuridq/GUIDE%20JUR-WEB-05.pdf>>
- Bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie.** *Bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie* [en ligne]. Nouméa : UNC [consulté le 07/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.univ-nc.nc/>>
- CARREZ-CORRAL, Jean-François.** « Le réseau documentaire calédonien ». *BBF*, 2000, t. 45, n° 2, p. 9-14
- CASSEYRE, Jean-Pierre, GAILLARD, Catherine.** *Les bibliothèques universitaires*. Paris : PUF, 1996. 128 p. (Que sais-je ?)
- Centre national du livre.** *Aide aux bibliothèques* [en ligne]. Paris : CNL [consulté le 16/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.centrenationaldulivre.fr/aides/aide13.htm#developpement>>
- GIAPPICONI, Thierry.** *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Cercle de la librairie, 2001. 223 p. (Bibliothèques)
- JULLIEN, Odile.** *La bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie*. 2001. 21 p. + X p. Rapport de stage : DCB : ENSSIB : 2001
- JULLIEN, Odile.** *Le réseau documentaire calédonien*. 2001. 67 p. + XVII p. Mémoire d'étude : DCB : ENSSIB : 2001
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** *Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires (ASIBU)* [en ligne]. Paris : MENESR [consulté le 29/09/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sous-direction des bibliothèques.** *Enquête sur les ressources électroniques acquises par les S.C.D., S.I.C.D. et bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur* [en ligne]. Paris : Sous-direction des bibliothèques [consulté le 08/11/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/Electro/accueil.htm#ere>>
- RENOULT, Daniel (dir.).** *Les Bibliothèques dans l'Université*. Paris : Cercle de la librairie, 1994. 358 p. (Bibliothèques)
- RUPPLI, Nicolas.** *Historique de la Bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie*. [Nouméa : BUNC, 2004]. 6 p.
- RUPPLI, Nicolas.** *Université de la Nouvelle-Calédonie. Service commun de la documentation. Rapport d'activité année universitaire 2004*. [Nouméa : BUNC, 2005]. 39 p.
- Université de la Nouvelle-Calédonie.** *UNC : statuts du SCD* [en ligne]. Nouméa : UNC, 1999 [consulté le 14/11/2005]. Disponible sur Internet : <[http://www.univ-nc.nc/BU/statuts\\_scd.html](http://www.univ-nc.nc/BU/statuts_scd.html)>

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1 : NOMBRE D'INSCRITS DANS LES DIFFÉRENTES FORMATIONS OFFERTES PAR L'UNIVERSITÉ.....</b>	<b>I</b>
<b>ANNEXE 2 : LES PERSONNELS DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE.....</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXE 3 : LA BIBLIOTHÈQUE EN CHIFFRES.....</b>	<b>V</b>
<b>ANNEXE 4 : LES OUTILS D'ÉTUDE DU PUBLIC : L'EXEMPLE DE LA GRILLE D'ENTRETIEN ET DU QUESTIONNAIRE DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS.....</b>	<b>VI</b>
<b>ANNEXE 5 : RÉPERTOIRE DES CENTRES DE DOCUMENTATION CALÉDONIENS PROPOSANT DES RESSOURCES EN DROIT.....</b>	<b>X</b>
<b>ANNEXE 6 : GUIDE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE PRÉSENTE À LA BUNC (EXTRAITS).....</b>	<b>XII</b>
<b>ANNEXE 7 : RAPPORT SUR L'ÉTAT DES COLLECTIONS DE DROIT ET D'ÉCONOMIE.....</b>	<b>XIII</b>
<b>ANNEXE 8 : LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>XXXVII</b>

## **Annexe 1 : Nombre d'inscrits dans les différentes formations offertes par l'université**

Extrait de **Université de la Nouvelle-Calédonie. Statistiques sur les inscriptions au 29 septembre 2005.** [Nouméa : UNC, 2005]. 3 p.

### **Répartition des inscriptions entre Départements** (2496 inscriptions payées au Jeudi 29 Septembre 2005)

#### **LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES (695 inscriptions - 28%)**

<b>Diplôme</b>	<b>Nombre d'inscriptions</b>
Licence Lettres modernes 1 <sup>ère</sup> année	47
Licence Lettres modernes 2 <sup>ème</sup> année	20
Licence Lettres modernes 3 <sup>ème</sup> année	21
Licence Géographie 1 <sup>ère</sup> année	43
Licence Géographie 2 <sup>ème</sup> année	28
Licence Géographie 3 <sup>ème</sup> année	28
Licence Histoire 1 <sup>ère</sup> année	110
Licence Histoire 2 <sup>ème</sup> année	43
Licence Histoire 3 <sup>ème</sup> année	20
Licence Langues et civilisations océaniques 1 <sup>ère</sup> année	67
Licence Langues et civilisations océaniques 2 <sup>ème</sup> année	27
Licence Langues et civilisations océaniques 3 <sup>ème</sup> année	19
Licence Anglais 1 <sup>ère</sup> année	139
Licence Anglais 2 <sup>ème</sup> année	48
Licence Anglais 3 <sup>ème</sup> année	32
Doctorat Géographie 2 <sup>ème</sup> année	1
Doctorat Histoire 2 <sup>ème</sup> année	1
Doctorat Lettres et sciences humaines 3 <sup>ème</sup> année	1

**DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION (638 inscriptions - 26%)**

<b>Diplôme</b>	<b>Nombre d'inscriptions</b>
Licence Droit 1 <sup>ère</sup> année	211
Licence Droit 2 <sup>ème</sup> année	63
Licence Droit 3 <sup>ème</sup> année	30
Licence Economie gestion 1 <sup>ère</sup> année	218
Licence Economie gestion 2 <sup>ème</sup> année	52
Licence Economie gestion 3 <sup>ème</sup> année	26
Licence Administration publique 3 <sup>ème</sup> année	9
Maîtrise Droit public	25
Doctorat Droit public 1 <sup>ère</sup> année	3
Doctorat Droit public 3 <sup>ème</sup> année	1

**SCIENCES ET TECHNIQUES (519 inscriptions - 21%)**

<b>Diplôme</b>	<b>Nombre d'inscriptions</b>
Licence Sciences de la vie, de la terre et de l'univers 1 <sup>ère</sup> année	106
Licence Sciences de la vie, de la terre et de l'univers 2 <sup>ème</sup> année	57
Licence Sciences de la vie, de la terre et de l'univers 3 <sup>ème</sup> année	20
Licence Sciences de la vie - santé 1 <sup>ère</sup> année	20
Licence Informatique 1 <sup>ère</sup> année	43
Licence Informatique 2 <sup>ème</sup> année	6
Licence Informatique 3 <sup>ème</sup> année	15
Licence Mathématiques 1 <sup>ère</sup> année	43
Licence Mathématiques 2 <sup>ème</sup> année	14
Licence Mathématiques 3 <sup>ème</sup> année	9
DEUST Géosciences 1 <sup>ère</sup> année	21
DEUST Géosciences 2 <sup>ème</sup> année	8
DEUST Métallurgie 1 <sup>ère</sup> année	19
DEUST. Métallurgie 2 <sup>ème</sup> année	10
DEUST Revégétalisation 2 <sup>ème</sup> année	11
Premier cycle des études en médecine	38
Licence Sciences physiques 1 <sup>ère</sup> année	42
Licence Sciences physiques 2 <sup>ème</sup> année	12
DEUST Génie informatique 2 <sup>ème</sup> année	13
Doctorat Sciences de la terre 2 <sup>ème</sup> année	1
Doctorat Sciences de la terre 3 <sup>ème</sup> année	3
Doctorat Biologie et agronomie 1 <sup>ère</sup> année	2
Doctorat Biologie et agronomie 3 <sup>ème</sup> année	2
Doctorat Biologie des populations 2 <sup>ème</sup> année	2
Doctorat Biologie des populations 3 <sup>ème</sup> année	2

**FORMATION CONTINUE (533 inscriptions) - 21%)**

<b>Diplôme</b>	<b>Nombre d'inscriptions</b>
CU spécificités Nouvelle-Calédonie	24
Capacité en droit 1 <sup>ère</sup> année	49
Capacité en droit 2 <sup>ème</sup> année	3
DAEU option A	171
DU Génie des procédés	46
DAEU option B	30
DEUG Enseignement premier degré 1 <sup>ère</sup> année	71
DEUG Enseignement premier degré 2 <sup>ème</sup> année	77
DU Géosciences	4
DU Préparation aux concours de catégorie B	36
Master DEVTAT 1 <sup>ère</sup> année	22

**Auditeurs libres (111 inscriptions - 4%)**

<b>Diplôme</b>	<b>Nombre d'inscriptions :</b>
Auditeur Libre	111

## ***Annexe 2 : Les personnels de la Bibliothèque universitaire***

### **Site de Nouville**

#### **Direction**

- Jean-François CORRAL (conservateur de bibliothèque) : directeur du SCD

#### **Acquisitions**

- Christophe BOUTON (bibliothécaire adjoint spécialisé) : acquéreur en droit, économie et gestion, en charge de la gestion des périodiques papier et coordinateur Sudoc
- Célestine TARTAS (assistante des bibliothèques) : acquéreuse en sciences et techniques et en charge du SIGB

#### **Service public / équipement des documents**

- Marie-Paule MASEI (agent contractuel) : en charge du planning du service public
- Madeleine VAOTOA (magasinier en chef) : en charge du bulletin des périodiques
- Deux moniteurs

#### **Secrétariat**

- Marie-Hélène MISIMOA (agent contractuel à mi-temps)
- Marie-Eléonore VAOTOA (agent contractuel)

### **Site de Magenta**

#### **Responsable / acquisition**

- Gaëlle GAUVRIT (bibliothécaire) : responsable du site de Magenta, acquéreuse en sciences humaines, en charge des ressources électroniques, de la formation continue et du PEB

#### **Service public / équipement des documents**

- François IWANE (magasinier spécialisé) : en charge du planning du service public et du SIGB
- Nadine TIDJINE (magasinier en chef) : en charge du bulletin des périodiques
- Deux moniteurs

Outre les magasiniers et les moniteurs, les autres personnels assurent quelques heures de service public par semaine.



## Annexe 3 : La bibliothèque en chiffres

Les tableaux suivants sont basés sur des extractions de l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGBU)<sup>1</sup> dont les chiffres sont disponibles pour 2003. La moyenne porte sur les petites et moyennes universités pluridisciplinaires françaises comptant moins de 13 000 étudiants. Les moyennes sont à prendre avec précaution dans la mesure où la BUNC est l'une des plus petites universités du panel sur lequel porte le calcul. Pour harmoniser les statistiques et permettre les comparaisons, les données ont été rapportées au nombre d'étudiants, dénominateur qui m'a semblé le plus pertinent. Toutefois, si la BUNC est relativement bien dotée, les ratios portent sur de petits chiffres. En outre, l'éloignement des autres centres de ressources documentaires et la petite taille de l'établissement (où les étudiants suivent des cursus similaires à leurs homologues métropolitains et ont donc des besoins documentaires (en volume de titres notamment) proches de ceux des autres universités), nécessitent que la BU soit proportionnellement mieux pourvue.

BU	Effectifs étudiants de l'université	Nombre d'inscrits à la BU	Personnel de la BU / Ratio par étudiant	Budget global du SCD (Euros) / Ratio par étudiant	Dépenses documentaires (Euros) / Ratio par étudiant	Nombre d'ouvrages / Ratio par étudiant	Nombre d'ouvrages acquis / Ratio par étudiant
Nouvelle-Calédonie	2117	2352	10 0,005	786 449 371,5	230 709 109	34 952 16,5	5148 2,4
Moyenne	8199	6157	31 0,004	1 827 607 222,9	441 460 33,4	101 094 12,3	7430 0,9

BU	Nombre d'abonnements périodiques / Ratio par étudiant	Surface de la bibliothèque (m <sup>2</sup> ) / Ratio par étudiant	Nombre de places assises / Ratio par étudiant	Heures d'ouverture par semaine	Nombre d'entrées / Ratio par étudiant	Nombre de prêts / Ratio par étudiant	Nombre de prêts par lecteur
Nouvelle-Calédonie	265 0,1	509 0,2	150 0,07	63	218 000 103	21 801 10,3	9,7
Moyenne	852 0,1	4808 0,6	694 0,08	55,2	359 208 44	77 469 9,4	9,4

<sup>1</sup> Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires (ASIBU)*. Op. cit.

## ***Annexe 4 : Les outils d'étude du public : l'exemple de la grille d'entretien et du questionnaire destinés aux étudiants***

### **La grille d'entretien**

Les étudiants interrogés l'ont été sur :

- Leur cursus à l'université et les perspectives professionnelles ou de poursuite d'étude sur le territoire ou en dehors,
- La fréquentation de la BU, les activités pratiquées (documentation, photocopies, Internet, lecture des cours, etc.) leur appréciation du service fourni (nombre de places, ambiance de travail, etc.),
- La documentation juridique de la BU (les documents sont-ils suffisamment à jour, nombreux, etc. ?), les usages (les documents utilisés : manuels, codes, périodiques, etc.) et les besoins de l'étudiant,
- L'offre documentaire au niveau du territoire (fréquentation d'autres bibliothèques, comparaison avec la BU, achats en librairie, etc.) et en dehors (en France métropolitaine ou à l'étranger, l'étudiant a-t-il déjà été confronté aux limites de l'offre documentaire en droit présente sur l'île ?),
- La recherche documentaire en droit (formation reçue, difficultés rencontrées, sollicitation des personnels de la BU, etc.).

### **Le questionnaire**

*(Page suivante)*

## Les étudiants de droit, économie, gestion et la bibliothèque universitaire

La bibliothèque mène une étude sur l'usage de la bibliothèque par les étudiants en droit, économie et gestion. En remplissant ce bref questionnaire, vous nous aiderez à améliorer le service rendu par la bibliothèque. Les informations recueillies seront traitées de manière anonyme. Merci pour votre collaboration.

### Vous et la bibliothèque universitaire

#### 1. Fréquentez-vous la bibliothèque ?

OUI  NON

#### 2. Si non, pour quelles raisons ? (*Plusieurs réponses possibles*)

- Vous achetez ou vous possédez déjà vos livres d'étude
- Vous fréquentez une autre bibliothèque
- Vous n'utilisez pas de livres pour étudier
- Autre   
Précisez : .....

Si vous ne fréquentez pas la BU, passez directement à la question 16

#### 3. Si oui, venez-vous :

- Tous les jours ou presque
- Une à deux fois par semaine
- Deux à trois fois par mois
- Moins de deux à trois fois par mois

### Si vous fréquentez la Bibliothèque universitaire...

#### 4. En général, venez-vous pour : (*Plusieurs réponses possibles*)

- Emprunter des documents
- Consulter des documents sur place (livres et revues)
- Consulter des ressources électroniques
- Avoir accès à Internet
- Trouver une place pour travailler sans utiliser les documents de la bibliothèque
- Autre raison   
Précisez : .....

#### 5. Trouvez-vous les documents ou les informations que vous étiez venu chercher à la BU ?

- Toujours
- La plupart du temps
- Rarement
- Jamais

#### 6. Lorsque vous ne trouvez pas l'information ou le document recherché, quelle en est la cause ? (*Plusieurs réponses possibles*)

- La bibliothèque ne le possède pas, il n'est pas dans le catalogue
- La bibliothèque le possède, mais il a été emprunté ou il n'est pas dans les rayons
- Vous n'arrivez pas à le retrouver
- Autre raison   
Précisez : .....

7. Pensez-vous qu'il faudrait plus ou moins de documents exclus du prêt et qui seraient consultables uniquement sur place ?

- Plus
- Le même nombre
- Moins

8. Vous adressez-vous au personnel de la Bibliothèque lorsque vous faites une recherche documentaire ?

OUI  NON

9. Avez-vous reçu une formation à la recherche documentaire ou vous a-t-on présenté la bibliothèque au cours de votre cursus ?

OUI  NON

10. Avez-vous trouvé cette formation utile ?

OUI  NON

11. Parmi les ressources documentaires suivantes, lesquelles connaissez-vous et lesquelles utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Les cédéroms et les ressources en ligne ( <i>Delphine, Legifrance</i> )	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les monographies (codes, manuels...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les revues ( <i>Droit fiscal, Problèmes économiques...</i> )	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les documents en magasin	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les JurisClasseurs	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

12. Parmi les services et les outils de recherche suivants, lesquels connaissez-vous et lesquels utilisez-vous ?

	Connu	Utilisé
Le catalogue informatisé de la bibliothèque (OPAC)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Le guide du lecteur sur le site Internet de la bibliothèque	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Les guides d'utilisation des cédéroms Myriade, Doc-thèse, etc.	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La listes des ressources électroniques et périodiques électroniques par domaines	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La liste des périodiques conservés par la BUNC	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

**13. Quelles sont les ressources que vous utilisez le plus à la BU ? (Classer de 1 (le plus utilisé) à 8 (le moins utilisé))**

- Les revues et périodiques papier [ ]
  - Les ressources électroniques [ ]
  - Internet [ ]
  - Les manuels [ ]
  - Les codes [ ]
  - Les autres monographies, les livres spécialisés [ ]
  - Les JurisClassieurs [ ]
  - Autre [ ]
- Précisez : .....

**Votre opinion sur la Bibliothèque universitaire**

**14. Que pensez-vous des collections de droit, économie et gestion de la Bibliothèque (sont-elles suffisamment riches, à jour, conformes à vos besoins, etc.) :**

	Très peu satisfaisantes	Peu satisfaisantes	Moyennes	Assez satisfaisantes	Très satisfaisantes	Pour quelles raisons ?
Collections de droit	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	
Collections d'économie et gestion	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	

**15. Avez-vous des commentaires à faire sur la bibliothèque et son fonctionnement ; les points positifs, les points qui pourraient être améliorés ?**

.....  
 .....

*(Répondre au dos de la feuille si besoin)*

**Questions complémentaires**

**16. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques que la BU de Nouville ?**

OUI [ ] NON [ ]

Si oui lesquelles ? .....

.....

**17. Vous êtes :**

Un homme [ ] Une femme [ ]

**18. Votre âge :** .....

**19. Quel est le dernier diplôme obtenu avant d'entrer à l'Université de Nouvelle-Calédonie (Baccalauréat ou équivalent) ?** .....

**En quelle section (Tertiaire, Scientifique, Littéraire, Bac pro...) ?** .....

**20. Vous êtes inscrits en :**

• Licence mention Droit [ ]

Année : 1 [ ] 2 [ ] 3 [ ]

• Licence mention Administration publique [ ]

Année : 1 [ ] 2 [ ] 3 [ ]

• Licence mention Economie - Gestion [ ]

Année : 1 [ ] 2 [ ] 3 [ ]

• Maîtrise en Droit public [ ]

• Capacité en Droit [ ]

• Autre [ ]

Précisez : .....

*Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Vous pouvez le rendre au secrétariat pédagogique du département ou au bureau d'accueil de la bibliothèque. Si vous avez des remarques, suggestions sur ce questionnaire ou sur les collections de droit, économie et gestion de la BUNC, vous pouvez contacter : malcles@univ-nc.nc*

## ***Annexe 5 : Répertoire des centres de documentation calédoniens proposant des ressources en droit***

### **Les finalités et le contenu du répertoire**

Treize centres de documentation et bibliothèques de Nouméa, spécialisés ou généralistes et proposant des ressources documentaires en droit ont été visités au cours du stage. L'ambition était de recenser les ressources en droit disponibles sur le territoire. Les informations suivantes ont été systématiquement collectées pour constituer le répertoire : coordonnées, modalités d'accès (libre, sur rendez-vous, etc.), description de l'établissement (taille, nombre de documents, public, tutelle, etc.), documentation en droit détenue par l'établissement (et notamment les documents n'étant pas à la BU).

### **Liste des bibliothèques et centre de documentation visités**

- Archives territoriales
- Bibliothèque de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie
- Bibliothèque de la CPS (Commission du Pacifique Sud)
- Bibliothèque de l'IFAP (Institut de Formation à l'Administration Publique)
- Bibliothèque du Palais de Justice
- Bibliothèque du Tribunal administratif
- Bibliothèque territoriale Bernheim
- CDI (Centre de Documentation et d'Information) du Lycée du Grand Nouméa (lycée doté de classes préparatoires de BTS et d'une préparation aux concours de catégorie B)
- Centre de documentation de la Province Sud
- Centre de documentation du Congrès
- Médiathèque du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou
- Service des archives et de la documentation de la mairie de Nouméa
- Service documentaire de l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques)

## Extraits du répertoire

Nom de l'établissement	Coordonnées / contact	Modalités d'accès	Description de l'établissement et de ses collections	Périodiques et ressources électroniques absents des collections de la BUNC
Bibliothèque de l'IFAP (Institut de formation à l'administration publique)	27, rue du RP Boileau Faubourg Blanchot BP 1318 98845 Nouméa cedex Tél. : 24.64.01	Inscription payante	Les collections de la bibliothèque de l'Institut (consacré à la formation des fonctionnaires), très spécialisées, sont principalement composées de documents relatifs à <b>l'administration publique</b> , aux politiques publiques et des supports des cours dispensés à l'IFAP	<u>Revues :</u> - Actualité du droit de l'information - Les cahiers de la fonction publique et de l'administration - La Gazette des communes, des départements et des régions - La Lettre du cadre territorial - Territoriales  <u>Encyclopédies à mises à jour :</u> - Le Moniteur (droit des services publics locaux, droit des marchés publics, Code des marchés publics, CCAG des marchés publics, Guide Bonhomme maîtrise des projets de bâtiments, Guide Veritas technique de la construction, Sécurité incendie) - Encyclopédie Dalloz international
Bibliothèque Bernheim	BP G 1 98848 Nouméa cedex Tél. : 24 20 90 courriel : bibbern@canl.nc	Consultation sur place gratuite Inscription payante (permettant d'emprunter les documents)	La bibliothèque Bernheim est un établissement de lecture publique aux collections généralistes. Elle a néanmoins un fonds local très développé et elle est titulaire du dépôt légal pour la Nouvelle-Calédonie. Elle dispose donc de collections quasi exhaustives en matière de <b>droit local</b>	

## **Annexe 6 : Guide de la documentation juridique présente à la BUNC (extraits)**

<b>Titre</b>	<b>Description de la ressource (Contenu, périodicité...)</b>	<b>Outils de recherche (Index, tables annuelles...)</b>	<b>Support (Ressources électroniques, périodiques...)</b>	<b>Type de document (Encyclopédies, revues...)</b>	<b>Document hôte</b>	<b>Localisation (Libre accès, Magasins...)</b>	<b>Domaine de du droit (Public, privé...)</b>	<b>Catégorie (Doctrine, Jurisprudence...)</b>	<b>Date (Edition, début abonnement...)</b>
Recueil des lois et règlements	Ce cédérom contient l'ensemble des lois et règlements en vigueur concernant l'éducation nationale depuis 1789	Il propose de nombreuses fonctionnalités des recherches : en texte intégral, dans un plan de classement, par ordre chronologique et alphabétique des textes. Un guide d'utilisation présentant les différentes modalités de recherche est disponible	Cédérom	Bases de données		Archimed CD-Line	Droit (généralités)	Textes (lois et règlements)	2005
Juris-Classeur Administratif	Ce Juris-Classeur est une encyclopédie en 11 volumes rassemblant textes, jurisprudence et commentaires doctrinaux en matière de droit administratif français.	Les articles prennent en général tous la même forme avec le titre, le nom et la qualité de l'auteur, un résumé des points clés de l'article, son sommaire, son index, le ou les textes de lois sur lesquels l'article est fondé et le commentaire de ce texte de loi. Les articles sont organisés dans un plan de classement autour de deux grandes parties : l'administration et son organisation d'une part, le contentieux administratif d'autre part. Un index alphabétique dans le volume 1 permet de retrouver les articles	Publication à feuillets mobiles	Encyclopédie		Rayon encyclopédie	Droit administratif	Doctrine, textes (lois et règlements), jurisprudence	2005
Droit de la famille : Couple - Enfant - Patrimoine	Le mensuel propose des articles de fonds, des éléments d'actualité, des commentaires de texte et de jurisprudence relatifs au droit de la famille	Un index des sujets traités, une table des textes et de la jurisprudence sont proposés à chaque volume. Un volume annuel fournit un index général des sujets, une table des études, une table des auteurs, une table chronologique des textes et une table chronologique de la jurisprudence	Périodique	Revue		Rayon périodiques	Droit civil	Doctrine, textes (lois et règlements), jurisprudence	1998-XXXX



## ***Annexe 7 : Rapport sur l'état des collections de droit et d'économie***

### **État des collections de droit, économie, gestion de la bibliothèque universitaire et suggestions d'acquisitions**

**Éléments à apporter au dossier de demande de subvention au Centre national du livre (CNL)**

**Rapport remis le 18 octobre 2005**

#### **Résumé**

- Le fait le plus marquant qui ressort de l'évaluation des collections de droit, économie, gestion est le fort **déséquilibre**, en terme de volumes, entre les collections de **droit** et celles d'**économie** au détriment de ces dernières.
- Les collections d'**économie** sont en effet très pauvrement dotées. Une bonne part des acquisitions futures devrait sans doute porter sur elles pour **constituer** au moins **une collection de base** permettant de répondre aux besoins des étudiants de licence (avec notamment l'acquisition de nombreux **manuels** à prévoir). L'acquisition de ressources de niveau troisième cycle serait sans doute un peu prématurée.
- La situation des collections de droit est plus contrastée : elles sont dans leur ensemble plus richement fournies que les collections d'économie, bien que certaines **branches du droit** soient **délaissées**. Un **problème de mise à jour des collections** se fait sentir ; les principaux codes et les grands manuels devraient sans doute être renouvelés plus régulièrement. Il est aussi envisageable, dans un souci d'ouverture des collections, d'acquérir des documents allant au-delà du niveau licence (du type **mélanges**, **traités** et **thèses imprimées**), en évitant toutefois les ouvrages hyper spécialisés qui nuiraient à l'homogénéité des collections. Ces acquisitions de niveau troisième cycle cadrent avec la ligne fixée par le CNL pour l'octroi de ses subventions.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b><u>PARTIE 1 : L'ENVIRONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE : UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DE FORTES SPÉCIFICITÉS LOCALES ET L'INSULARITÉ.....</u></b>	<b>6</b>
1. LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UN TERRITOIRE EN TRANSITION.....	6
2. L'ENVIRONNEMENT DOCUMENTAIRE CALÉDONIEN : UNE OFFRE DE NIVEAU UNIVERSITAIRE ENCORE INSUFFISANTE.....	10
3. L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : UN ÉTABLISSEMENT EN PLEINE CROISSANCE.....	13
<b><u>PARTIE 2 : LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : UN SERVICE EN DÉVELOPPEMENT DANS UN CONTEXTE CONTRAIGNANT.....</u></b>	<b>19</b>
1. DES STATUTS ET DES MISSIONS COMMUNS À TOUS LES SCD MAIS DES MOYENS LIMITÉS..	19
2. DES COLLECTIONS MODESTES, MAIS DES EFFORTS IMPORTANTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL DU PUBLIC.....	22
3. DES DIFFICULTÉS LIÉES À LA PETITE TAILLE ET À L'ISOLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.....	24
4. DES ATOUTS ET DES PROJETS EN COURS.....	26
<b><u>PARTIE 3 : LES ACTIVITÉS DU STAGE.....</u></b>	<b>29</b>
1. LA MISSION PRINCIPALE DU STAGE : L'ÉVALUATION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE EN DROIT DE LA BU.....	29
2. LES AUTRES ACTIVITÉS DU STAGE : LA PARTICIPATION À LA VIE DE LA BU.....	37
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>40</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>44</b>
1. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET MÉTHODOLOGIE.....	XVI
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES COLLECTIONS.....	XVIII
2.1. Le volume des collections du service commun de documentation.....	XVIII

<i>2.2. La bibliothèque de l'Université de Nouvelle-Calédonie et les BU de tailles comparables.....</i>	<i>XVIII</i>
<i>2.3. L'offre documentaire au regard de la population à desservir.....</i>	<i>XIX</i>
<b>3. LES COLLECTIONS D'ÉCONOMIE.....</b>	<b>XXI</b>
<i>3.1. Les monographies : une offre documentaire présentant d'importantes lacunes.....</i>	<i>XXI</i>
3.1.1. Etat des collections.....	XXI
3.1.2. Suggestions de développement des collections.....	XXII
<i>3.2. Les autres documents : une offre documentaire satisfaisante.....</i>	<i>XXIV</i>
3.2.1. Les dictionnaires et les encyclopédies.....	XXIV
3.2.2. Les périodiques.....	XXIV
<i>3.3. Conclusion.....</i>	<i>XXV</i>
<b>4. LES COLLECTIONS DE DROIT.....</b>	<b>XXVI</b>
<i>4.1. Les monographies : des collections riches mais anciennes.....</i>	<i>XXVI</i>
4.1.1. Etat des collections.....	XXVI
4.1.2. Suggestions de développement des collections.....	XXXIII
<i>4.2. Les autres ressources : des collections globalement satisfaisantes.....</i>	<i>XXXV</i>
4.2.1. Les publications à feuillets mobiles.....	XXXV
4.2.2. Les périodiques.....	XXXV
4.2.3. Les ressources électroniques.....	XXXVI
<i>4.3. Conclusion.....</i>	<i>XXXVI</i>

## 1. Objectifs de l'évaluation et méthodologie

L'objectif de cette évaluation des collections est d'identifier les points forts et les points faibles du fonds documentaire en droit, économie, gestion et de s'appuyer sur ce constat pour suggérer des acquisitions permettant d'enrichir la collection en la complétant ou en la densifiant. Ce rapport pourra venir étayer la demande de subvention que la bibliothèque va bientôt soumettre au Centre national du livre (CNL)<sup>1</sup>.

Pour cela un certain nombre d'outils ont été utilisés. Le choix des indicateurs mis en œuvre s'appuie largement sur les recommandations de Thierry Giappiconi dans son *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*<sup>2</sup>.

Cette étude se fonde notamment sur :

- Des indicateurs statistiques comme l'âge moyen des collections, le taux de renouvellement des collections, l'adéquation de l'offre documentaire au regard de la population à desservir, etc.<sup>3</sup>
- L'observation des rayons (en examinant notamment la cohérence de la collection, l'ancienneté des ouvrages qui la composent, etc.)
- Des entretiens avec les enseignants de droit, économie et gestion (qui ont été interrogés en tant que prescripteurs de documents aux étudiants et en tant qu'utilisateurs de la BU (bibliothèque universitaire))
- Une enquête auprès du public de la BU (aux résultats encore partiels dans la mesure où elle est en cours de réalisation)
- La comparaison des fonds à des listes bibliographiques de référence. Ce type de comparaison permet notamment de voir si les collections de la BU contiennent bien les documents de base indispensables aux étudiants.

---

<sup>1</sup> Les subventions du CNL concernent en particulier les documents dont le degré de spécialisation (troisième cycle et recherche) limite leur diffusion dans les circuits commerciaux.

<sup>2</sup> GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2001. 223 p.

<sup>3</sup> Certains grands indicateurs comme les prêts n'ont pas pu être mis en œuvre du fait d'un défaut de paramétrage du SIGB dont les possibilités statistiques (notamment en terme de champs interrogeables dans les notices) sont par ailleurs très limitées.

Pour cela, deux guides de ressources ont été retenus :

- *Ecoline*<sup>1</sup>, qui recense pour l'économie et la gestion les différents types de documents que peut posséder une BU (dictionnaires, ressources électroniques, manuels, thèses, etc.) et dresse une liste des titres essentiels par support et par sujet.
- *Le Jurisguide*<sup>2</sup>, comparable dans sa forme et ses finalités à *Ecoline*, recense pour sa part des ressources en droit.

---

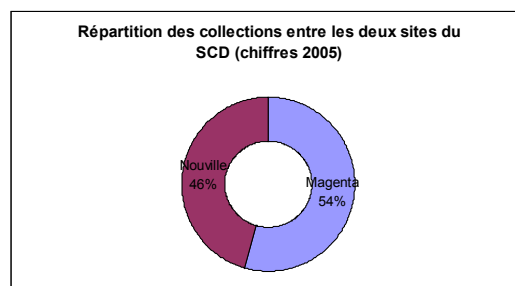
<sup>1</sup> Coordonné par l'URFIST de Paris, *Ecoline* est réalisé par un groupe de bibliothécaires issus de l'Université de Bordeaux IV, de l'EM Lyon, de l'ENS-LSH Lyon, de l'URFIST de Lyon, de l'Université de Nantes, de l'URFIST de Paris, d'HEC, du Pôle Universitaire Léonard de Vinci, de l'Université Paris I, de l'Université Paris-Dauphine, de l'IUT de Paris et de la BPI. *Ecoline* peut être consulté à l'adresse Internet suivante : **ARNAUD, Marie-Martine, AUDEBEAU, Isabelle, CAILLET, Raphaël, et. al.** *Ecoline, guide en sciences économiques* [en ligne]. Paris : URFIST. [consulté le 04/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/Ecoline/Ecoline.html>>.

<sup>2</sup> Le *Jurisguide* est quant à lui coordonné par l'Université Paris I. Il s'appuie sur un réseau comprenant des membres de l'ADBS, des BU de Toulouse I, du SCD Lyon II, des URFIST de Bordeaux, Lyon, Nice et Paris, de la BU de Paris XI, de la BIU Cujas, de l'Université Paris VIII. *Jurisguide* peut être consulté à l'adresse Internet suivante : **BATTISTI, Michèle, DEDIEU-URIOS, Lucienne, GUILHOT DE LAGARDE, Sabine, et. al.** *Jurisguide* [en ligne]. Paris : Université Paris I [consulté le 13/10/2005]. Disponible sur Internet : <<http://jurisguide.univ-paris1.fr/conseils/jurireseau.htm>>.

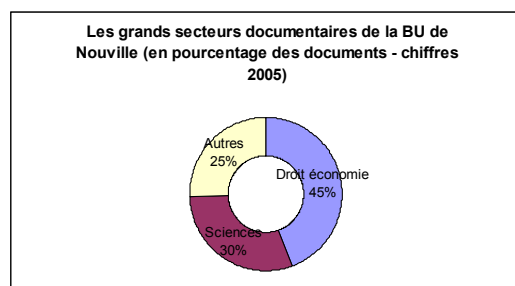
## 2. Données générales sur les collections

### 2.1. Le volume des collections du service commun de documentation

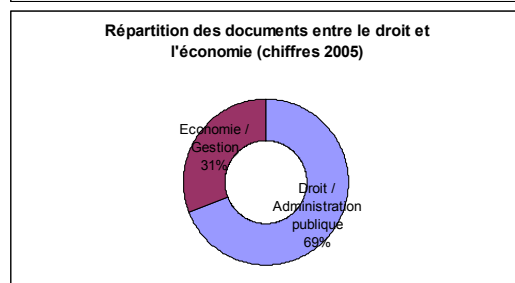
Les collections du SCD se composaient, au 30 septembre 2005, de 44 442 documents dont 24 217 sont localisés à la BU de Magenta et 20 225 à la BU de Nouville.



Sur les 20 225 documents que possède la BU de Nouville, 9006 sont dédiés spécifiquement au droit et à l'économie et 6070 aux sciences.



Au sein des collections droit, économie, gestion, les documents relevant du droit sont au nombre de 6226, soit deux fois plus qu'en économie (2780 documents).



Ces chiffres exprimés ici en valeur absolue acquièrent plus de sens si on les confronte aux données provenant d'établissements de taille comparable.

### 2.2. La bibliothèque de l'Université de Nouvelle-Calédonie et les BU de tailles comparables

Les données fournies par l'ESGBU (Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur) 2003<sup>1</sup> permettent de situer la BUNC (Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie) dans l'ensemble des « Petites et moyennes universités pluridisciplinaires », catégorie statistique de

<sup>1</sup> Disponibles sur : France. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. *Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires (ASIBU)* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche [consulté le 29/09/2005]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>.

l'enquête dans laquelle est classée la BU de Nouméa. En terme de volume des collections, la BUNC est placée au 23<sup>e</sup> et dernier rang. Cela tient en partie à la petite taille de l'université<sup>1</sup> et à la jeunesse des collections. La BU de l'Université de Nouvelle-Calédonie a donc, si on la compare à d'autres établissements, des collections assez limitées en terme de volume<sup>2</sup>.

### 2.3. L'offre documentaire au regard de la population à desservir

La comparaison du fonds documentaire aux effectifs étudiants permet de donner un nouvel éclairage aux chiffres. Lorsque l'on rapporte les collections au nombre d'étudiants inscrits dans les différentes filières, on s'aperçoit que les étudiants de Magenta sont assez largement privilégiés avec un ratio de 28,5 documents par étudiant contre 18 documents par étudiant à Nouville.

**Tableau récapitulatif de l'offre documentaire au regard de la population étudiante à desservir (chiffres 2005)**

	Nombre de documents	Nombre d'étudiants	Ratio
<i>Répartition des collections entre les différents sites du SCD</i>			
Magenta	24 217	849	28,5
Nouville	20 225	1108	18
<i>Répartition des collections de la BU de Nouville</i>			
Sciences	6070	472	13
Droit, économie, gestion	9006	636	14
<i>Répartition des collections de droit, économie, gestion</i>			
Droit, administration publique	6226	340	18
Economie, gestion	2780	296	9

Si l'on s'intéresse aux collections de Nouville, la situation est plus équilibrée : le ratio est d'environ 13 documents par étudiant en sciences et de 14 documents pour les étudiants de droit, économie, gestion<sup>3</sup>.

Par contre, lorsqu'on analyse plus en détail le fonds droit, économie et gestion, un profond déséquilibre apparaît au bénéfice de la documentation juridique. Les étudiants en droit et administration publique disposent de 18 ouvrages par étudiant, soit le double de ceux d'économie.

<sup>1</sup> La BUNC appartient, aux côtés de la Polynésie et d'Albi, à l'une des trois plus petites universités françaises en terme d'étudiants inscrits.

<sup>2</sup> Elle dispose également de l'un des plus petits budgets. Or, les étudiants suivent des cursus sensiblement identiques à ceux des autres universités et leurs besoins documentaires sont semblables.

<sup>3</sup> Les généralités, les documents non directement en lien avec les cursus (tout ce qui n'appartient pas aux indices 300, 500 et 600 n'ont pas été pris en compte dans ce calcul, ce qui explique que les deux ratios sont inférieurs au ratio des étudiants de Nouville en général.

Le nombre de documents au regard de la population à desservir offre une première approche de l'adéquation du fonds documentaire aux besoins des usagers. Il permet de révéler certains déséquilibres et carences des collections. Ce genre de ratio doit néanmoins être relativisé car les exigences en matière de documentation ne sont probablement pas les mêmes selon les matières (une bibliothèque de droit doit tenir ses collections à jour alors que la fraîcheur de l'information en économie est moins essentielle par exemple<sup>1</sup>). Cet indicateur ne dit évidemment rien non plus du contenu des collections ou de leur degré de mise à jour.

---

<sup>1</sup> Sauf pour les données conjoncturelles comme le taux de croissance, les chiffres du chômage etc.



### **3. Les collections d'économie**

#### **3.1. Les monographies : une offre documentaire présentant d'importantes lacunes**

##### **3.1.1. Etat des collections**

#### **Le déséquilibre entre droit et économie**

Le déséquilibre global des collections entre le droit et l'économie se fait ressentir aussi au niveau des monographies puisque l'économie et la gestion ne représentent que 32 % de celles-ci. Si l'on rapporte le nombre de monographies aux effectifs étudiants, on constate que les étudiants disposent chacun de 8,7 monographies, soit deux fois moins que les étudiants en droit. Les acquisitions récentes semblent aggraver la tendance. En effet, le taux de renouvellement des collections en économie-gestion, calculé sur les six derniers mois est de 0,03<sup>1</sup> alors qu'il est de 0,05 pour les monographies de droit.

#### **L'âge et le contenu des collections**

Les monographies d'économie sont en nombre insuffisant, y compris dans les branches les plus importantes de la discipline. Les rayons les mieux fournis sont ceux de gestion et d'économie monétaire et financière. Il y a peu de choses en politique économique et en microéconomie. Il y a très peu d'ouvrages de base en économie du travail et l'offre est inexistante en économétrie et en économie de l'information. L'étude des documents en libre accès révèle aussi que les ouvrages sont souvent anciens (les collections sont en effet très peu désherbées du fait de la petitesse du fonds). De plus, les documents ne constituent pas un ensemble très homogène et ne sont pas toujours très adaptés à leur principal public<sup>2</sup> (on note ainsi la présence d'ouvrages hyper spécialisés alors que certains documents fondamentaux type manuels n'y sont pas).

---

<sup>1</sup> Ou formulé autrement, les acquisitions de 6 derniers mois représentent 3% des collections.

<sup>2</sup> Les étudiants.

### 3.1.2. Suggestions de développement des collections

#### **Ligne générale**

La collection d'économie gestion est très récente : avant la rentrée 2005, l'université n'offrait, dans la filière économique, qu'un DEUG AES et la documentation proposée par la bibliothèque était alors très limitée. Le secteur économie gestion de la BU étant plutôt dans une phase de constitution des collections, il semble souhaitable de commencer par mettre à disposition du public une collection de base (offrant les « fondamentaux » tel que les manuels de premier cycle) mais couvrant tous les domaines de l'économie et de la gestion. Une fois que les besoins essentiels des étudiants seront couverts, la collection pourra s'ouvrir et s'enrichir de titres d'un niveau plus avancé.

#### **Quantification des besoins**

Les entretiens menés avec les enseignants permettent de fournir une première quantification des besoins (ces indications restent très générales et mériteront d'être affinées en les confrontant à la population à desservir ou au nombre de prêts par exemple) :

- Pour les domaines fondamentaux, que sont la micro et la macroéconomie, la bibliothèque aurait besoin d'une dizaine de titres différents (contre 3 ou 4 aujourd'hui),
- Pour l'économie politique, l'économie générale et l'histoire de la pensée économique, 5 à 10 manuels seraient requis (contre 2 ou 3 aujourd'hui),
- Pour les domaines de l'économie plus secondaires (économie publique, économie de l'information, économie du développement, économie du travail, économétrie, économie internationale), deux à cinq titres de manuels seraient souhaitables (contre un ou deux et parfois aucun aujourd'hui).

#### **Liste indicative d'éditeurs et de titres**

Un fort besoin d'ouvrages de niveau licence (de type manuel) se fait donc ressentir. Le répertoire *Ecoline* fournit une liste d'ouvrages de base dans les grands domaines de l'économie et de la gestion. Ces documents viendraient utilement compléter la collection<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Certains titres présents dans la bibliographie *Ecoline* sont déjà possédés par la bibliothèque mais ils sont parfois assez anciens alors qu'une nouvelle édition est disponible (par exemple, *Economie politique* de Gilbert Abraham-Frois est présent dans les collections

Ecoline recommande ainsi, parmi d'autres :

- Pour les généralités en économie :  
COMBE, Emmanuel. *Précis d'économie*. PUF, 2003
- Pour la microéconomie :  
VARIAN, Hal R. *Introduction à la microéconomie*. De Boeck, 2002  
PICARD, Pierre. *Eléments de microéconomie*. Montchrestien, 1998
- Pour la macroéconomie :  
BEGG, David. *Macroéconomie*. Dunod, 2002  
BÉRAUD, Alain. *Introduction à l'analyse macroéconomique*. Economica, 1999  
MANKIW, Grégory. *Macroéconomie*. De Boeck, 2003
- En histoire de la pensée  
SABY, Bernard. *Les grandes théories économiques*. Dunod, 2003  
SAMUELSON, Alain. *Les grands courants de la pensée économique*. PUG, 1990
- En économétrie :  
BOURBONNAIS, Régis. *Econométrie*. Dunod, 2003
- En économie internationale  
GUILLOCHON, Bernard. *Economie internationale*. Dunod, 2003
- Pour le marketing :  
EVRARD Yves. *Market : études et recherches en marketing*. Dunod, 2003
- Pour le management :  
ATAMER, Tugrul. *Diagnostic et décisions stratégiques*<sup>1</sup>  
(...)

Les acquéreurs peuvent aussi s'appuyer sur les grands éditeurs et les grandes collections en économie qui ont généralement une ligne éditoriale en faisant une valeur plutôt sûre.

Citons par exemple :

- Les PUF (collection Themis économie)
- Les Manuels Dunod
- Nathan (collection CIRCA Economie sciences sociales)
- Economica
- De Boeck Université
- Montchrestien
- Breal Grand amphi économie
- Paerson Education
- (...)

## L'édition en anglais

Les enseignants d'économie-gestion mettent par ailleurs l'accent sur l'importance pour un étudiant économiste de manipuler de la documentation en anglais notamment pour ceux qui poursuivent des études en économie. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'utilisation d'un ouvrage en anglais par les étudiants lorsqu'il existe l'équivalent en français. Il conviendrait donc de réfléchir à la mise en valeur et à l'utilisation de documents en langue étrangère.

Le guide Ecoline fournit de nombreux titres en anglais :

---

de la bibliothèque dans son édition de 1989 alors qu'une édition datant de 2001 est disponible).

<sup>1</sup> Suggestions de titres issus d'Ecoline la liste complète des encyclopédies recensées dans le guide et la description des ressources sont disponibles en ligne. ARNAUD, Marie-Martine, AUDEBEAU, Isabelle, CAILLET, Raphaël, et. al. *Op. cit.*

- Parmi les encyclopédies :  
*An Encyclopedia of macroeconomics*  
*International encyclopedia of business and management*
- En marketing :  
COVA, Bernard. *Project marketing: beyond competitive bidding*. Wiley, 2002
- En management :  
WALLER, Derek. *Operations management: a supply chain approach*. ITBP, 2003

### **3.2. Les autres documents : une offre documentaire satisfaisante**

#### 3.2.1. Les dictionnaires et les encyclopédies

Les dictionnaires proposés aux étudiants sont globalement satisfaisants. Les titres nombreux et à jour, couvrent l'ensemble du champ de l'économie et de la gestion. La bibliothèque peut éventuellement compléter ses collections en faisant l'acquisition de quelques encyclopédies comme :

*Encyclopédie de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit*  
*Encyclopédie vente et distribution*<sup>1</sup>

#### 3.2.2. Les périodiques

Les périodiques ne posent pas de problèmes particuliers si ce n'est leur faible nombre (une vingtaine de titres contre une soixantaine en droit) qui peut nuire à la représentativité des différents courants de pensée de l'économie. Les titres grands publics (non scientifiques) représentant plutôt la tendance libérale de l'économie (*L'Expansion*, *Business Week*, *Capital*, *Management*, *Les Echos*) sont plus nombreux que ceux ayant une orientation plus keynésienne ou alter mondialiste (type *Alternatives économiques*). Soulignons toutefois que les bibliothèques n'ont pas un grand choix en la matière car l'offre éditoriale se limite à quelques titres et les revues ayant une orientation keynésienne sont très rares<sup>2</sup>. L'offre éditoriale n'étant pas très importante en matière de presse économique grand public, il faut donc peut être prospecter au delà des revues purement économiques. *Le Monde* et ses suppléments économie pourraient par exemple présenter une ouverture intéressante aux étudiants. En ce qui concerne les revues scientifiques en économie, il ne semble pas nécessaire de souscrire des

<sup>1</sup> Suggestions de titres issus d'Ecoline la liste complète des encyclopédies recensées dans le guide et la description des ressources sont disponibles en ligne. ARNAUD, Marie-Martine, AUDEBEAU, Isabelle, CAILLET, Raphaël, et. al. *Op. cit.*

<sup>2</sup> A notre connaissance, seul *Alternatives économiques* représente cette tendance dans la presse grand public. Citons également le *Monde diplomatique* (qui bien que plutôt généraliste traite beaucoup d'économie).

abonnements à de nouveaux titres, les enseignants estimant que ces revues seraient peu utiles dans le cursus des étudiants.

### **Les ressources électroniques**

Les ressources électroniques en économie sont peu nombreuses à la BU. Elles sont au nombre de quatre contre un peu moins de trente en droit. Néanmoins, il ne semble pas que l'acquisition de telles ressources doive être une priorité dans la mesure où la plupart d'entre elles sont principalement destinées à un usage de niveau recherche (type *Jstore*) et que ces bases de données sont peut être trop coûteuses au regard de leur faible public potentiel.

### **3.3. Conclusion**

Les principales lacunes des collections d'économie identifiées sont situées au niveau des monographies. Les « fondamentaux » de la matière ne sont pas encore tous présents dans les collections de la bibliothèque. Les acquisitions devraient en priorité s'orienter vers l'achat de manuels et ceci dans presque tous les champs de la science économique. Il ne semble pas opportun de développer des collections de niveau troisième cycle en économie avant d'avoir constitué cette collection de base, d'autant plus que l'essentiel du public (les étudiants) a un niveau inférieur à la licence. Les subventions du CNL, destinées au développement des collections de troisième cycle, trouveront une meilleure utilisation dans les acquisitions en droit.

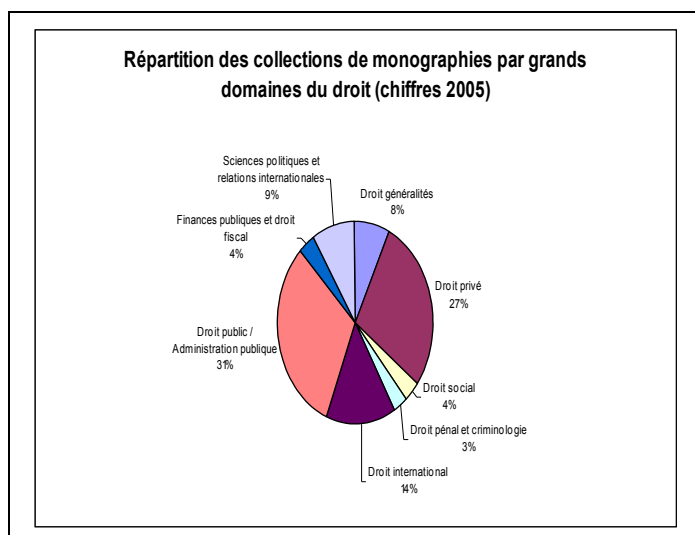
## 4. Les collections de droit

### 4.1. Les monographies : des collections riches mais anciennes

#### 4.1.1. Etat des collections

#### Données générales sur les monographies de droit

#### Répartition des collections de monographies par grands domaines du droit (chiffres 2005)



Les monographies de droit sont au nombre de 5757. Pour les besoins de cette étude, elles ont été regroupées en huit grandes catégories présentées dans le graphique ci-contre

Les deux grands domaines du droit (public et privé) et les disciplines qui leur sont liées<sup>1</sup> sont représentés de façon égale dans les collections de monographies avec chacun 35%. Les 30 % restant comprennent les généralités, le droit international et les disciplines connexes (sciences politiques et relations internationales). Afin d'analyser l'adéquation de l'offre aux cursus dispensés à l'université, ces 8 grands ensembles ont été rapportés au nombre d'étudiants inscrits dans les cours concernés<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Droit social et pénal pour le droit privé, finances publiques pour le droit public.

<sup>2</sup> La méthode présente quelques inconvénients (un étudiant travaillant sur un cours de droit privé pourra avoir recours à des documents issus de la catégorie Droit généralités par exemple), mais nous croyons qu'elle est la mieux adaptée pour évaluer l'adéquation des collections au contenu des enseignements. Par ailleurs, ces ratios fournissent de bonnes indications pour évaluer l'offre au regard des besoins, mais il convient également d'observer le volume des collections en valeur absolue. En effet on ne peut pas conclure d'un ratio élevé avec peu d'étudiants et peu de livres (comme c'est le cas pour le droit social et le droit pénal) que la

### L'offre documentaire au regard des cursus dispensés dans le département DSEG (chiffres 2005)

Domaine	Collections au 28/08/05	Nombre d'étudiants inscrits aux examens	Ratio collections / inscrits
Droit (généralités)	432	431	1,00 <sup>3</sup>
Droit privé (généralités, droit civil, droit commercial)	1592	1036	1,54
Droit social	203	61	3,33
Droit pénal et criminologie	169	73	2,32
Droit international (généralités) droit public international, droit public européen)	813	200	4,07
Droit public (généralités, droit constitutionnel, droit administratif, libertés publiques) / Administration publique	1835	1555	1,18
Finances publiques et droit fiscal	204	150	1,36
Sciences politiques et relations internationales	509	583	0,87
<b>Total</b>	<b>5757<sup>4</sup></b>	<b>4089</b>	<b>1,41</b>

La lecture de ce tableau montre que le droit international, le droit social et le droit pénal sont bien dotés relativement au nombre d'étudiants inscrits. Par contre, les sciences politiques et les généralités en droit sont parmi les moins bien pourvues.

Si l'on observe maintenant les acquisitions, les secteurs les plus dynamiques au cours des six derniers mois ont été le droit social, le droit public, les finances publiques, les sciences politiques et dans une moindre mesure le droit international. Les généralités sur le droit ont pour leur part été un peu délaissées. À l'exception des finances publiques et des disciplines connexes, ce sont donc les disciplines déjà les mieux dotées qui ont le plus bénéficié des acquisitions. Le tableau suivant présente les chiffres de façon détaillée :

---

quantité d'ouvrages soit suffisante. (car quel que soit leur nombre, les étudiants dans une branche de droit ont besoin d'un volume d'ouvrages de référence incompressible). Inversement, un ratio faible (comme en droit public) avec beaucoup de documents et beaucoup d'étudiants concernés ne signifie pas que la documentation n'est pas assez conséquente et variée. On peut enfin penser que ce n'est pas parce qu'une branche du droit est peu ou pas enseignée à l'UNC qu'elle ne doit pas être représentée à la bibliothèque (à l'exemple du droit de l'environnement, qui n'est plus enseigné depuis quelques années et dont les collections manquent aujourd'hui de mise à jour), ne serait-ce que pour offrir une ouverture aux étudiants et assurer une certaine universalité des collections.

<sup>3</sup> Les chiffres peuvent paraître très bas mais ils n'ont pas beaucoup de sens en eux même (ils ne représentent pas le nombre de documents par étudiants puisque ceux-ci sont inscrits à plusieurs cours). Ils prennent leur sens s'ils sont comparés les uns aux autres pour identifier les domaines de la collection qui pourraient être sous-représentés au regard des cours dispensés.

<sup>4</sup> Le chiffre est inférieur au nombre total de documents présenté plus haut : la différence est composée des documents multimédias et des périodiques informatisés (jusqu'à présent, l'informatisation n'était pas systématique, seuls les exemplaires prêtés étaient saisis dans la base).

**Taux de renouvellement des collections de monographies de droit  
(avril 2004-septembre 2005)**

<b>Domaine</b>	<b>Collections</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Tx. Renouv. Coll.</b>
Droit généralités	432	6	0,01
Droit privé (généralités, droit civil, droit commercial)	1592	56	0,04
Droit social	203	15	0,07
Droit pénal et criminologie	169	8	0,05
Droit international (droit public international, droit public européen)	813	46	0,06
Droit public (droit constitutionnel, droit administratif, libertés publiques) / Administration publique	1835	120	0,07
Finances publiques et droit fiscal	204	17	0,08
Sciences politiques et relations internationales	509	44	0,09
<b>Total</b>	<b>5757</b>	<b>312</b>	<b>0,05</b>

### **Evaluation des manuels**

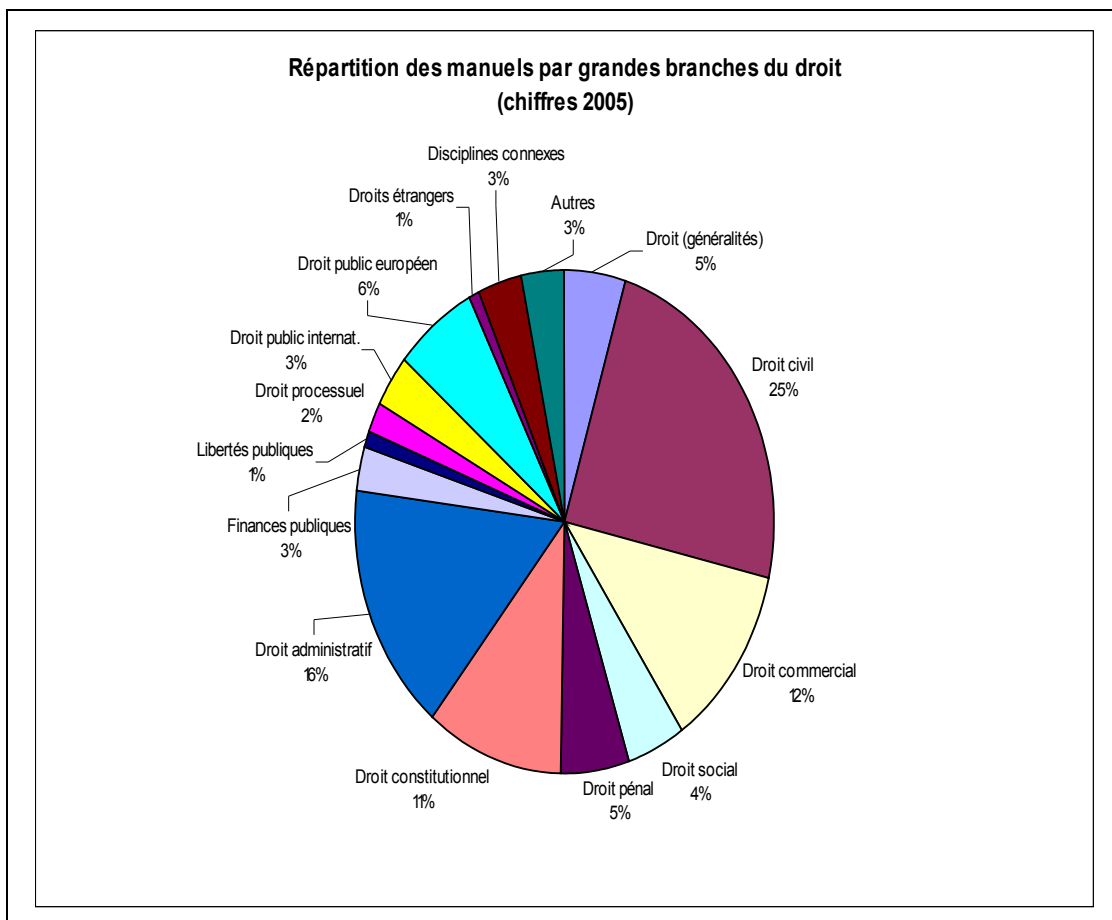
Les manuels recensés<sup>1</sup> en matière de droit, administration publique et disciplines connexes (relations internationales et sciences politiques) sont au nombre de 632. Ils représentent 11 % des collections de monographies de droit possédées par la bibliothèque. L'observation du nombre de manuels par grandes branches du droit révèle la répartition visible à la page suivante<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les manuels ont été recensés à partir d'une recherche dans le catalogue sur le titre et la collection. Ce type d'ouvrage est en effet assez facilement identifiable dans la mesure où la plupart des manuels portent le nom de cours, leçon, précis, manuel, etc. La liste à laquelle on aboutit n'est sans doute pas exhaustive mais elle est assez complète.

<sup>2</sup> Pour des questions de limites statistiques du logiciel, les branches du droit ne sont pas les mêmes (elles sont plus fines) que pour les monographies en général.



## Répartition des manuels par grandes branches du droit (chiffres 2005)



Quelques grandes matières se distinguent : le droit administratif et le droit civil arrivent largement en tête avec respectivement 102 et 151 manuels. Viennent ensuite le droit commercial (77 manuels), le droit constitutionnel (67 documents). Avec de trente à quarante manuels, on trouve le droit public européen (41 documents), le droit pénal (34 documents) le droit général (29 documents) et le droit social (27 documents). Les autres branches du droit sont moins bien représentées avec moins d'une vingtaine de manuels chacune. Certaines branches du droit ne sont pas représentées dans les manuels (notamment le droit public de Nouvelle-Calédonie et le droit public océanien), ce qui tient largement à la faiblesse de la production éditoriale dans ces matières. La lecture de ce graphique révèle aussi quelques lacunes : des matières fondamentales du droit comme le droit pénal, le droit social, le droit international et le droit européen sont sous-représentées dans les manuels.

Afin de pondérer les chiffres précédents, les collections de manuels ont été comparées aux formations dispensées à l'université. Le tableau suivant dresse la synthèse des résultats :

**Nombre de manuels et nombre d'inscrits aux cours proposés par le département droit, économie, gestion (chiffres 2005)**

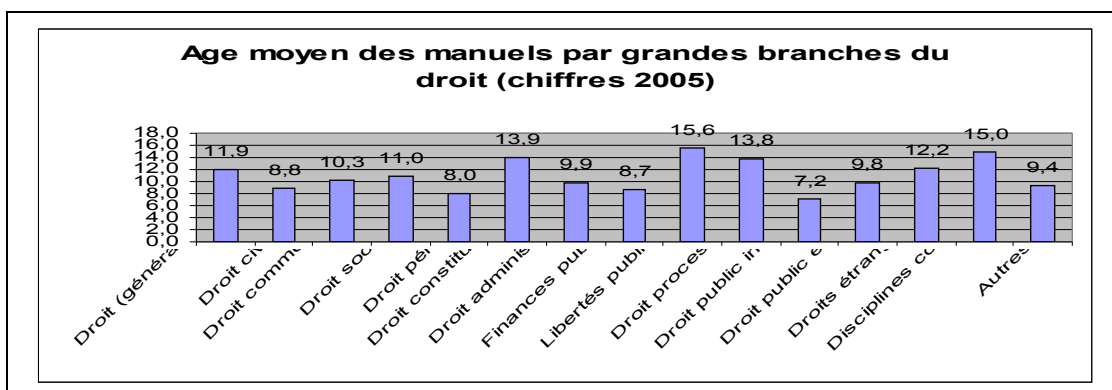
<b>Branche du droit</b>	<b>Nombre de manuels</b>	<b>Nombre d'étudiants inscrits aux examens</b>	<b>Ratio Nb. manuels / inscrits</b>
Droit (généralités)	29	417	0,07
Droit civil	151	403	0,37
Droit commercial	77	621	0,12
Droit social	27	61	0,44
Droit judiciaire	0	12	0
Droit pénal	34	73	0,47
<i>Total droit privé français</i>	<i>289</i>	<i>1170</i>	<i>0,25</i>
Droit constitutionnel	67	586	0,11
Droit administratif	102	430	0,24
Finances publiques et droit fiscal	17	150	0,11
Libertés publiques	7	21	0,33
Droit processuel	13	177	0,07
Droit administratif de la Nouvelle-Calédonie	0	341	0
<i>Total droit public français</i>	<i>206</i>	<i>1705</i>	<i>0,12</i>
Droit public international (généralités)	20	41	0,49
Droit public européen	41	142	0,29
Droit public océanien	0	17	0
<i>Total droit public international</i>	<i>61</i>	<i>200</i>	<i>0,31</i>
Droits étrangers	5	14	0,36
<i>Total droit</i>	<i>590</i>	<i>3506</i>	<i>0,17</i>
Disciplines connexes	21	583	0,04
Autres	21		
<b>Total</b>	<b>632</b>	<b>4089</b>	<b>0,15</b>

Deux grands ensembles peuvent être distingués : les étudiants suivant des cours de droit général, de droit commercial, de droit constitutionnel, de finances publiques et des disciplines connexes trouveront, relativement à leur nombre, moins de documents que ceux en droit civil, droit social, droit pénal, libertés publiques, droit public international et droits étrangers.

L'âge moyen des collections est aussi un bon indicateur de l'état des collections. Il est particulièrement important dans une discipline comme le droit qui évolue très vite. De ce point de vue, les collections de manuels apparaissent

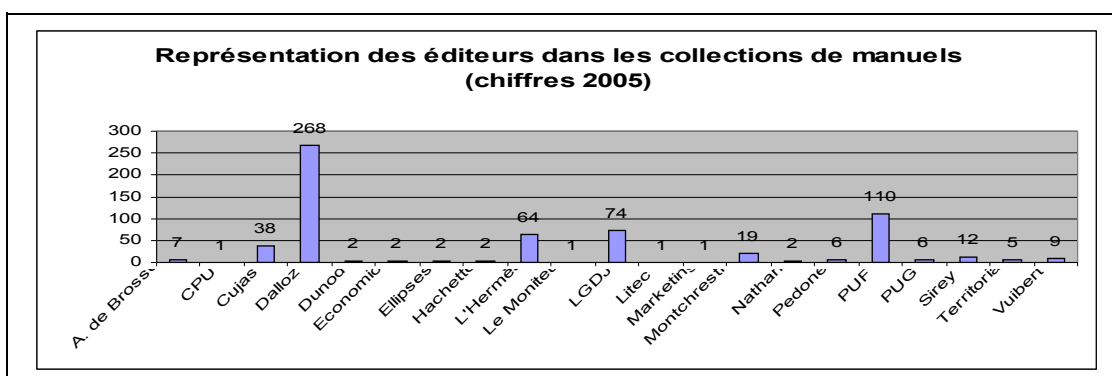
dans leur ensemble comme très anciennes avec un âge moyen de 10,3 ans. Le graphique suivant fournit le détail des âges moyens par grandes branches du droit :

### Age moyen de manuels par grandes branches du droit (chiffres 2005)



L'âge moyen oscille entre 7,2 ans pour les manuels de droit public international et 15,6 ans pour ceux de droit public. Certaines branches du droit évoluent moins vite que d'autres (libertés publiques, droit constitutionnel, etc.), mais de grandes réformes, qui ont profondément modifié le droit, ont été lancées ces dernières années<sup>1</sup> et les manuels antérieurs à ces réformes sont largement obsolètes.

### Représentation des éditeurs dans les collections de manuels (chiffres 2005)



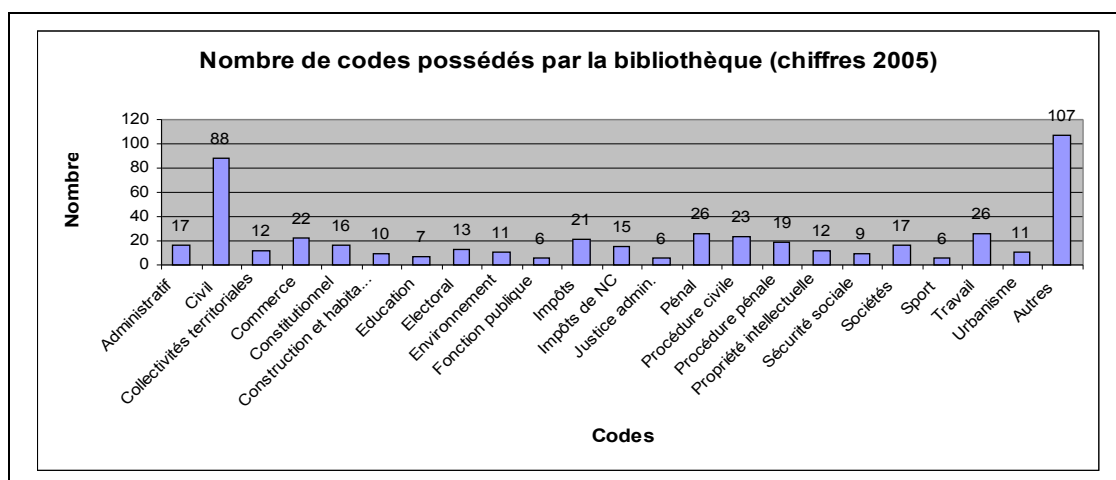
<sup>1</sup> Citons la décentralisation entreprise par le gouvernement Raffarin en matière de droit public, le PACS en matière de droit civil ou la LOLF en matière de finances publiques...

Une vingtaine d'éditeurs sont représentés dans les collections de manuels de la bibliothèque mais seulement 5 sont présents de façon significative (avec plus de 20 exemplaires) : Dalloz arrive loin en tête avec 42 % des manuels de la BU, arrive ensuite les PUF (17%), la LGDJ (12%), L'Hermès (10%) et Cujas (6 %). Les autres éditeurs représentent moins de 5% des collections de manuels. La variété des éditions pourrait sans doute être plus grande.

### Evaluation des codes

Les codes recensés<sup>1</sup> comptent 500 exemplaires, représentant ainsi presque 9% des monographies. Les collections comptent 64 titres de code différents comptant de 1 exemplaire (pour le code de la Convention européenne des Droits de l'Homme par exemple) à 88 pour le code civil. La variété des codes est donc assez grande et le nombre d'exemplaires souvent important. Mais leur âge moyen est de 6,27 ans, ce qui paraît assez élevé au regard de la vitesse de l'évolution de l'activité législative et réglementaire<sup>2</sup>.

### Nombre de codes possédés par la bibliothèque (chiffres 2005)



Parmi les 22 codes de la BU comptant plus de 5 exemplaires, la moyenne d'âge varie d'un peu plus de deux ans -ce qui semble raisonnable- pour le code des collectivités territoriales et le code de l'éducation à plus de 8 ans -ce qui est

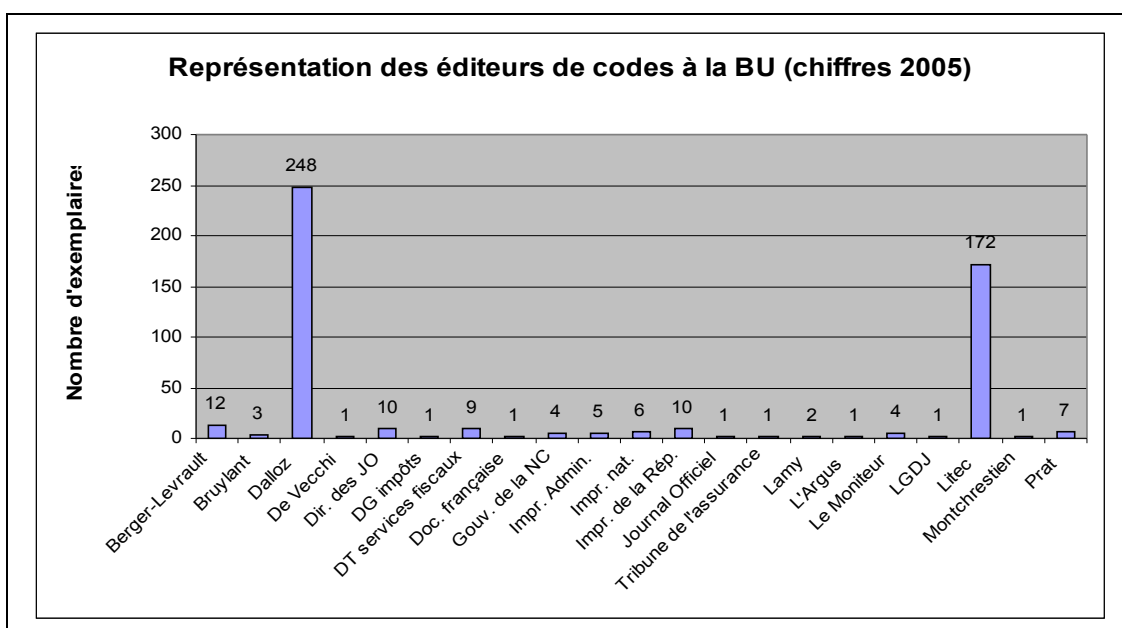
<sup>1</sup> A partir d'une recherche dans le catalogue sur le titre.

<sup>2</sup> Les anciennes versions sont conservées pour partie en magasin, mais beaucoup d'exemplaires anciens demeurent en rayon. Ces exemplaires anciens peuvent amener les lecteurs à commettre des erreurs, ils ne doivent être destinés qu'à l'histoire du droit et trouvent naturellement leur place en réserve pour cet usage résiduel.

beaucoup trop ancien- pour les codes du travail, de la construction et de la fonction publique<sup>1</sup>.

Si l'on observe les éditeurs des codes possédés par la bibliothèque, on constate que Dalloz et Litec arrivent largement en tête avec respectivement 49 et 36% des exemplaires. Les collections de la bibliothèque ne font<sup>2</sup> que représenter le marché de l'édition du code de niveau universitaire, quasi duopolistique.

### Répartition des éditeurs de codes à la BU (chiffres 2005)



### Les ouvrages de niveau troisième cycle et recherche

Les collections de monographies de niveau troisième cycle et recherche sont peu développées. La bibliothèque détient une soixantaine de mélanges, environ 80 traités et quelques thèses édités<sup>3</sup>. En outre, il n'y a pas de réelle ligne directrice dans leurs acquisitions ; ces ouvrages forment un ensemble hétéroclite et certains ouvrages sont parfois très (trop ?) spécialisés.

#### 4.1.2. Suggestions de développement des collections

##### Ligne générale

<sup>1</sup> Toutefois, la bibliothèque possède généralement quelques exemplaires de la dernière ou de l'avant dernière édition des principaux codes.

<sup>2</sup> Et sans doute ne peuvent.

<sup>3</sup> La bibliothèque détient aussi des thèses microfilmées qui ne sont pas informatisées et pas utilisées. Leur évaluation était donc difficile.

Les collections de droit sont relativement riches avec toutefois quelques manques dans certains domaines. Pour les monographies en général, les champs disciplinaires qui souffrent le plus de manques en terme de volume sont ceux des généralités et dans une moindre mesure le droit pénal, les finances publiques et les disciplines connexes. Plus spécifiquement pour les manuels, les points faibles de la collection se situent au niveau du droit général, du droit pénal, du droit social, du droit européen, du droit constitutionnel, des finances publiques et des disciplines connexes.

Si, malgré quelques faiblesses, le volume et le contenu des collections est globalement satisfaisant, l'âge des collections est beaucoup plus préoccupant<sup>1</sup>. Les collections de droit destinées aux étudiants de premier cycle doivent être absolument tenues à jour<sup>2</sup>. La périodicité souhaitable de renouvellement des manuels ou des codes est de deux ou trois ans, pour garantir la plus grande fraîcheur aux informations. On se heurte évidemment à des limites budgétaires et la BU doit trouver un équilibre entre le nombre d'exemplaires en libre accès et leur degré de mise à jour<sup>3</sup>.

Outre ce souci de mise à jour, il est envisageable d'acquérir des ouvrages de niveau plus avancé. En effet, l'essentiel d'une collection de droit de premier cycle est présent à la BU ; des ouvrages plus pointus, éclairant certaines parties des cours ou des points importants du droit y ont également leur place<sup>4</sup>. Les mélanges<sup>5</sup>, les traités<sup>6</sup> ou les thèses éditées<sup>7</sup> pourraient par exemple venir enrichir les collections.

### **Quantification des besoins**

- Le nombre de titres de manuels disponibles à la bibliothèque est globalement satisfaisant au regard des besoins des usagers et des listes bibliographiques de référence
- Le nombre de codes aussi (il convient de prévoir un certain nombre de codes à jour pour les besoins des examens)

<sup>1</sup> Pour les codes et les manuels étudiés qui, nous le croyons, sont assez représentatifs de l'ensemble des collections de monographies.

<sup>2</sup> Cette fraîcheur des collections est moins importante pour les étudiants d'un niveau plus avancé et les chercheurs qui sauront trouver les mises à jour d'un texte ancien.

<sup>3</sup> Les besoins en terme de nombre d'exemplaires sont abordés dans l'enquête auprès du public, mais ces données devront être complétées par l'étude des statistiques de prêt lorsque celles-ci seront disponibles.

<sup>4</sup> Sans pour autant tomber dans l'hyper spécialisation (un ouvrage qui n'intéresserait qu'un très faible nombre de lecteurs est sans doute à exclure).

<sup>5</sup> D'une valeur assez sûre, cette forme d'ouvrage est plébiscitée par les enseignants du département.

<sup>6</sup> Publiés chez les grands éditeurs. Voir plus bas.

<sup>7</sup> A la LGDJ par exemple.

- Pour garantir leur mise à jour, les manuels et les codes peuvent être par exemple renouvelés par tiers tous les trois ans ou par moitié tous les deux ans (les nouvelles éditions apparaissant tous les ans pour les codes et généralement tous les deux ans pour les manuels chez les grands éditeurs)
- Pour les mélanges, l'acquisition n'est pas aussi « automatique » ; il faut prévoir une veille documentaire (dans les bibliographies proposées par les grands libraires par exemple)

### Liste indicative d'éditeurs

Comme pour l'économie, les éditeurs juridiques et les grandes collections de droit présentent souvent des lignes éditoriales suffisamment rigoureuses pour être des références fiables pour les acquéreurs.

- A titre d'exemple citons, pour les manuels:

- La collection LGDJ manuel
- Les collections Domat droit public et Domat droit privé (chez Montchrestien)
- Les Précis Dalloz
- La collection Dalloz Grands textes
- La collection U Droit (chez Armand Colin)
- Les ouvrages publiés chez Defrénois

(...)

- Pour les codes la liste se limite presque à Dalloz et Litec

- Pour les mélanges, les éditions sont très diverses, parfois assez confidentielles

## 4.2. Les autres ressources : des collections globalement satisfaisantes

### 4.2.1. Les publications à feuillets mobiles<sup>1</sup>

La BU possède une vingtaine de titres composés soit un peu moins de 130 volumes. La couverture du droit par les encyclopédies est très satisfaisante. Les encyclopédies concernent presque toutes les disciplines enseignées dans le département. On peut toutefois déplorer l'absence d'une encyclopédie de droit international.

### 4.2.2. Les périodiques

La variété des titres de périodiques est très satisfaisante. Les seules lacunes notables sont liées à la trop grande jeunesse des abonnements. Du fait du jeune âge

<sup>1</sup> Les publications à feuillets mobiles présentent l'intérêt de coller à l'actualité juridique, contrairement aux monographies traditionnelles qui n'évoluent plus après leur édition. Elles sont toutefois assez coûteuses. Elles sont aussi plus fragiles et moins faciles à manipuler que les monographies classiques. L'édition électronique les concurrence sérieusement avec une fréquence de mise à jour semblable en ce qui concerne les cédéroms et quasi instantanée pour les données en ligne mais surtout des possibilités de recherche beaucoup plus performantes. Il convient donc peut être de réfléchir à l'opportunité de conserver ces publications.

de la bibliothèque, le début des abonnements est généralement récent, ce qui prive l'utilisateur de toutes les archives de ces périodiques. Mais l'acquisition de tout le « rétrospectif » est sans doute difficile et coûteuse<sup>1</sup>. Une solution pourrait être l'abonnement aux versions électroniques des revues qui lorsqu'elles existent donnent généralement accès aux numéros anciens.

#### 4.2.3. Les ressources électroniques

Les ressources électroniques en droit sont riches d'une trentaine de titres, ce qui offre une diversité et une richesse satisfaisante. La bibliothèque peut envisager d'acquérir quelques ressources<sup>2</sup>. Mais, à considérer les statistiques de consultation assez faibles, il convient sans doute de réfléchir d'abord à la signalisation et à la valorisation de ces ressources.

### 4.3. Conclusion

Malgré quelques manques dans certains domaines du droit, les collections sont relativement riches. L'aspect le plus problématique est leur ancienneté. Un renouvellement régulier des collections doit pouvoir assurer la mise à jour des collections. Par ailleurs une ouverture du fonds vers des ouvrages d'un niveau plus avancé (type mastère ou recherche) est souhaitable ; elle pourrait être financée par la subvention du CNL dans la mesure où elle est conforme aux objectifs fixés par le Centre.

---

<sup>1</sup> Et le recours aux dons sans doute un peu aléatoire.

<sup>2</sup> Chez Dalloz par exemple comme le suggèrent les enseignants.



## ***Annexe 8 : Liste des sigles et des abréviations***

**AES** : Administration Économique et Sociale  
**ADBGV** : Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France  
**API** : Association des Professionnels de l'Information  
**ASIBU** : Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires  
**BDP** : Bibliothèque Départementale de Prêt  
**BU** : Bibliothèque Universitaire  
**BUNC** : Bibliothèque de l'Université de la Nouvelle-Calédonie  
**CDI** : Centre de Documentation et d'Information  
**CFP** : Change Franc Pacifique  
**CIRAD** : Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-mer français  
**CNL** : Centre National du Livre  
**CPS** : Commission du Pacifique Sud  
**CRI** : Centre de Ressources Informatiques  
**DAEU** : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires  
**DEUG** : Diplôme d'Études Universitaires Générales  
**DEUST** : Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques  
**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement  
**DU** : Diplôme Universitaire  
**ENSSIB** : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques  
**ESGBU** : Enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur  
**ETP** : Équivalent Temps Plein  
**FLNKS** : Front de Libération Nationale Kanak Socialiste  
**IATOSS** : Ingénieurs, Administratifs, Technicien Ouvrier de Service et de Santé  
**IDOM** : Institut de Droit d'Outre-Mer  
**IFAP** : Institut de Formation à l'Administration Publique  
**IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER  
**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement  
**ISEE** : Institut de la Statistique et des Études Économiques  
**LMD** : Licence, Mastère, Doctorat  
**PEB** : Prêt Entre Bibliothèques  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**REDOCAL** : Réseau DOcumentaire CALédonien  
**RPCR** : Rassemblement Pour la Calédonie dans la République  
**SCD** : Service Commune de la Documentation  
**SIGB** : Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques  
**TPE** : Travaux Personnels Encadrés  
**UFP** : Université Française du Pacifique  
**UNC** : Université de la Nouvelle-Calédonie